



La Presse
cyberpresse.ca

Peut-on se fier à la **taille** indiquée?

Cahier Actuel, page B1

Despatie a surmonté sa déception

Cahier Sports, page 4



MONTRÉAL | MARDI 30 JUILLET 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 118^e ANNÉE > NO 275 > 60 PAGES > 6 CAHIERS

65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢

MARIAGES HOMOSEXUELS

Ottawa interjette appel

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le ministre de la Justice, Martin Cauchon, a fait la sourde oreille à ceux qui l'ont supplié au cours des dernières semaines de ne pas porter en appel le jugement récent de la Cour divisionnaire de l'Ontario qui autorisait le mariage entre deux partenaires de même sexe.

M. Cauchon a en effet fait savoir hier, par communiqué, que le gouvernement du Canada allait interjeter appel de la décision rendue par la cour ontarienne le 12 juillet dernier dans l'affaire Joe Varnell et Kevin Bourassa. Cette décision stipulait que la définition juridique du mariage contenue dans la loi canadienne — soit le mariage entre un homme et une femme à l'exclusion de toute autre union — violait l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cet article prescrit le droit à l'égalité pour tous et implique donc, selon la Cour, le droit à l'accès au mariage pour les couples de gais et de lesbiennes.

Le juge de la Cour divisionnaire de l'Ontario avait donné deux ans au gouvernement fédéral pour apporter les correctifs nécessaires aux lois canadiennes.

Le ministre Cauchon a justifié sa décision d'hier de porter le jugement en Cour d'appel en soulignant qu'il n'y avait pas de consensus au sein de la société canadienne sur la question des mariages entre membres du même sexe et qu'il était nécessaire de demander aux tribunaux de réfléchir sur le problème.

Voir APPEL en A2

cyberpresse.ca Tout sur les batailles juridiques qui touchent la communauté gaie à l'occasion de Divers/Cité:
www.cyberpresse.ca/gais

À CAUSE DE LA CHALEUR!



PHOTO AP

La plupart des 50 baleines qui se sont échouées hier matin sur la plage de Chapin Beach, à Cape Cod, dans le Massachusetts, ont pu regagner l'océan dans la journée. Les secouristes ont tenté de protéger les mammifères marins de la chaleur et de la déshydratation en les recouvrant de serviettes et en les aspergeant d'eau, mais malgré ces efforts, au moins neuf d'entre elles sont mortes sur la plage. Certaines des baleines échouées mesuraient plus de 5,5 mètres de long.

La Guilde des musiciens se débarrasse de son président

STÉPHANIE BÉRUBÉ

LES MEMBRES de la Guilde des musiciens réunis en assemblée générale extraordinaire hier ont voté, presque unanimement, pour la destitution immédiate de leur président, Émile Subirana. Ce dernier avait annoncé la semaine dernière qu'il ne reconnaîtrait pas les décisions prises lors de cette réunion parce qu'il la juge illégale.

Dès ce matin, une longue bataille juridique, vraisemblablement, s'engage. En plus de M. Subirana qui devrait contester le vote d'hier, l'American Federation of Musicians, à laquelle est affiliée la Guilde, n'a toujours pas indiqué si oui ou non elle reconnaît la décision prise par la centaine de membres réunis hier. Gérard Masse, vice-président du syndicat, qui assure l'interim de la présidence jusqu'aux prochains

élections prévues dans sept mois, affirme qu'il portera la décision devant la Cour supérieure afin que sa validité soit reconnue.

La Guilde des musiciens du Québec compte environ 3500 membres, mais le taux de participation aux assemblées syndicales est traditionnellement très faible.

Voir MUSICIENS en A2

Des pèlerins cubains font défection

KARIM BENESSAIEH

Vingt-trois jeunes Cubains auront finalement profité de leur passage à Montréal et de leur participation à la Journée mondiale de la jeunesse à Toronto pour faire défection au Canada, a annoncé hier la Conférence des évêques catholiques de Cuba.

Une douzaine de ces pèlerins, a en outre appris *La Presse* de source non officielle, ont demandé le statut de réfugié la semaine dernière, lors de leur passage au Québec. Dimanche, 10 Cubains se sont ajoutés à la liste en faussant compagnie à leurs surveillants, lors de la grand-messe célébrée par le pape Jean-Paul II à Toronto.

La délégation cubaine, composée de quelque 200 jeunes, de responsables épiscopaux et de surveillants, avait été présentée comme un « geste de bonne volonté » du président Fidel Castro envers l'Église catholique. Par communiqué, la Conférence des évêques cubains a annoncé que, jusqu'à hier matin, « 23 jeunes se sont séparés de la délégation avec l'intention de ne pas rentrer à Cuba ».

« J'ai également été informé que cet incident a laissé un goût amer au reste de la délégation », a déclaré le chef du service de presse de la COCC, Orlando Marquez. Le reste de la délégation doit retourner aujourd'hui dans l'île, en partance de Montréal.

À Citoyenneté et Immigration Canada, on a confirmé qu'une douzaine de pèlerins avaient demandé l'asile la semaine dernière, sans toutefois préciser leur nationalité. « Nous étudions actuellement la recevabilité des demandes », a précisé le porte-parole Richard Saint-Louis.

Voir PÈLERINS en A2



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse
Le juge Pierre Béliveau

cyberpresse.ca Suivez l'évolution des procès dans le monde des motards:
www.cyberpresse.ca/hells

Le juge Pierre Béliveau remplace au pied levé le juge Boilard

CHRISTIANE DESJARDINS

MÊME SI, dès hier matin, le juge Pierre Béliveau a pris la place du juge démissionnaire Jean-Guy Boilard, on ignore toujours si le procès des 17 motards, qui suivait son cours depuis quatre mois au Centre des services judiciaires Gouin, pourra continuer, ou s'il faudra le reprendre au complet.

Le suspense qui durait depuis le 26 juillet dernier, soit depuis le départ fracassant du juge Boilard, n'a pris fin avec certitude que lorsque le juge Béliveau s'est installé pour siéger. D'entrée de jeu, le magistrat a dit qu'il avait été désigné pour assurer la suite du processus, qu'il ne connaissait rien du dossier en cours, et qu'il devrait décider, après avoir écouté les avocats, s'il recommencera le procès au début ou s'il le reprendra là où le juge

Boilard l'a abandonné. S'il choisit de continuer, il interrompra le procès pour une période d'un mois environ, afin de prendre connaissance de la masse de documents déjà présentés. À ce sujet, le magistrat a salué le travail « exceptionnel » du juge Boilard qui, pendant les quatre mois où il a assumé la gestion de ce grand procès, a fait un résumé de preuve et une analyse quotidienne. Le juge Boilard a remis ses notes à son successeur pour lui faciliter la tâche.

Le juge a ordonné que les jurés soient rémunérés au tarif habituel, même si le procès est suspendu pour un mois. Cette nouvelle a peut-être rassuré les jurés sur le plan financier, mais on a vu poindre l'impatience. Une femme du jury s'est levée et a fait valoir que ce retard d'un mois ne faisait pas leur affaire, et que eux aussi, à

l'instar des avocats, auraient des arguments à présenter au juge. « Notre travail, notre famille... »

« Nous vivons tous des inconvénients », a répondu le juge, en assurant toutefois à la femme que le jury serait consulté.

Peu après, le baptême du juge Béliveau s'est déroulé, comme on s'y attendait, sous le signe des « points de droit à régler », si bien que les discussions se sont déroulées hors jury, qu'il en sera ainsi aujourd'hui et peut-être même demain, et qu'il est interdit à la presse de dévoiler ces débats. Sachons seulement que le centre du litige a trait à l'interprétation de l'article 669.2 du Code criminel, qui traite de la continuation du processus, en cas d'absence du juge.

Voir JUGE en A2

MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

Gros émoi, on a perdu les archives de Robert Bourassa. On a aussi perdu Jean Charest, mais personne ne s'en est encore aperçu.



AUJOURD'HUI
DANS LA PRESSE

Arts et spectacles
- FrancoFolies
- télévision
Bandes dessinées
Bridge
Décès
Éditorial
Êtes-vous observateur?
Feuilleton
Forum
Horoscope

La Presse Affaires
D1-D10
Loteries A2, A6
Monde A6, A7
Mots croisés E8, S10
Mot mystère E8
Petites annonces E4
- immobilier E4
- marchandises E4, E5
- emplois E5
- automobile E5, E6
- affaires D2



MÉTÉO

Voir S16

Ciel variable
Maximum 27 > minimum 19



6 21924 98765 1

LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL
en collaboration avec **biétiEDRY**
20:00
LES ÉVÉNEMENTS FORD ESCAPE
Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts, 175, Ste-Catherine Ouest
La Presse Cite des médias CKAC 730

Sortie de Filles 1^{er} Août
SYLVIE MOREAU FRANCE D'AMOUR
Avec LULU HUGHES, SOPHIE PRÉSENT, NANETTE WORKMAN, CÉLINE BONNIER et autres surprises
TV

Billets en vente
Renseignements:
À tous les comptoirs Admission
www.admission.com
(514) 790-1245 ou 1-800-361-4595
Au Spectrum
www.spectrumdemontreal.ca
À la Place des Arts
www.pda.qc.ca
(514) 842-2112
TOUT SUR LES FRANCOFOLIES
www.francofolies.com
514 876-8989
1 888 444-9114
ROGERS AT&T
AMÉRIQUE ROBERTS AT&T
FRANCOFOLIES

1 > DEMAIN DANS LA PRESSE



Vacances/voyage

La loi sur les agents de voyages protège-t-elle encore les consommateurs? Notre collaborateur André Désiront répond à cette question demain.

À lire demain dans le cahier *Vacances/voyage*

2 > AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Venez discuter avec le jeune chanteur Jean-

François Breau à midi
cyberpresse.ca/clavardage

> Suivez le Masters de tennis de Toronto
cyberpresse.ca/masters

> Montréal au rythme de la Divers/Cité
cyberpresse.ca/gais

POUR NOUS JOINDRE

La Presse / cyberpresse.ca , 7, rue Saint-Jacques, Montréal (QC) H2Y 1K9

La Presse

	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	COURRIEL	HEURES D'OUVERTURE
RÉDACTION		(514) 285-6808	redaction@lapresse.ca commentaires@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h15 à minuit Sam: 10h à minuit Dim: 10h à minuit
Actuel	(514) 285-7070	(514) 285-6808	actuel@lapresse.ca	
Arts et Spectacles		(514) 285-4814	arts@lapresse.ca	
Économie		(514) 285-4809	economie@lapresse.ca	
Montréal Plus		(514) 285-6808	montrealplus@lapresse.ca	
Sports		(514) 350-4854	sports@lapresse.ca	
Éditorial, Forum	(514) 285-7027	(514) 285-4816	forum@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
CYBERPRESSE	(514) 285-7070	(514) 285-7123	commentaires@cyberpresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h à 2 h Samedi et dimanche: 7 h à 2 h
ABONNEMENT	(514) 285-6911 / 1-800-361-7453	(514) 285-7039	abonnement@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h30 à 17 h30 Sam: 7 h à midi / Dim: 7 h à 11 h
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363 / 1-866-987-8363	(514) 848-6287	petitesannonces@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h00 à 17 h30
PAGES ANNIVERSAIRES / ARCHIVES PHOTO	(514) 285-7364	(514) 285-6988	archives@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
PUBLICITÉ				
Décès et remerciements	(514) 285-6816	(514) 350-4875	deces@lapresse.ca	Lundi au jeudi: 8 h30 à 21 h Vendredi: 8 h30 à 20 h30 Samedi et dimanche: 14 h à 18 h
Carrières et professions	(514) 285-7320	(514) 499-2053	carrieres@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h30 à 17 h30
National et voilà!	(514) 285-7306	(514) 845-8129	—	Lundi au vendredi: 8 h30 à 17 h30
Vente au détail	(514) 285-6931	(514) 845-5830	—	Lundi au vendredi: 8 h30 à 17 h30

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne Contrat de vente numéro 0531650
Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

3 > À VENIR CETTE SEMAINE



> Pub/Marketing

La stratégie de marketing des Ailes de la Mode. Demain dans *La Presse Affaires*.



> Chanson

Une entrevue avec l'auteur-compositeur-interprète Jim Corcoran. Jeudi dans le cahier Arts et Spectacles.



> Cinéma

Du réalisateur du *Sixième Sens*, M. Night Shyamalan, un nouveau film à frissons, *Signs*.

LOTERIES

LA QUOTIDIENNE

> À trois chiffres : **6-5-7**

> À quatre chiffres : **8-4-2-9**

SUITES DE LA UNE

APPEL

Suite de la page A1

« Dans la société d'aujourd'hui, a déclaré le ministre, les relations stables sont primordiales dans nos vies, tant pour les couples hétérosexuels que pour les couples homosexuels. Parallèlement, nous tous, en tant que société, avons des raisons importantes d'examiner avec le plus grand soin les enjeux et les incidences qu'entraînerait un changement de la nature fondamentale du mariage. À l'heure actuelle, ni les tribunaux ni les Canadiennes et les Canadiens ne s'entendent sur la nécessité de changer la loi ni sur la façon de le faire. Le gouvernement estime qu'il lui incombe de demander de plus amples éclaircissements sur ces enjeux. »

La communauté des gais et des lesbiennes a très mal reçu la décision du ministre de la Justice hier en qualifiant son ministère de « ministère de l'Injustice ». Michael Leshner, Torontois en instance de mariage gai, a déclaré qu'il s'agissait d'« une décision politique qui vise à marginaliser les gais et les lesbiennes ».

Le député et porte-parole du Bloc québécois

en matière de Santé, Réal Ménard, a qualifié de « lâche et de paradoxale » la décision d'en appeler d'Ottawa. « C'est lâche parce qu'il ne faut pas oublier que chaque fois que la Cour suprême a écrit en diagonale sur le mariage, elle a toujours dit que cela était de la responsabilité du législateur. Elle l'a fait en 1995 dans l'affaire Higgins-Nesbitt, ce couple de Vancouver qui contestait la loi sur la sécurité de la vieillesse, elle l'a fait dans M contre H plus tard. La Cour suprême ne s'est jamais prononcée fondamentalement sur le mariage pour les homosexuels, mais, dans des questions un peu apparentées, elle a toujours dit que c'était de la responsabilité du législateur. »

Le député d'Hochelaga-Maisonneuve partage ce point de vue du plus haut tribunal du pays. « Je crois que l'on ne s'épouse pas pour des questions juridiques, dit-il, on s'épouse pour des questions de valeurs et les gens qui s'épousent souscrivent aux valeurs d'engagement, de soutien réciproque et de fidélité. » M. Ménard aurait préféré que le mi-

nistre de la Justice, Martin Cauchon, demande aux comités parlementaires de la justice de consulter les Canadiens sur le sujet. « Je ne prétends pas que tout le monde pense la même chose là-dessus, mais l'on gagne à faire ce genre de débats. Et ces débats-là doivent être conduits par les parlementaires, pas par la magistrature. » Réal Ménard estime que le gouvernement fédéral refuse encore une fois de prendre position dans les débats les plus aigus de la société.

John Fisher, de la coalition Égale de gais et de lesbiennes, a estimé hier, en conférence de presse, que le gouvernement fédéral venait une fois de plus « d'abdiquer ses responsabilités ».

Quoi qu'il en soit, et peu importe ce que décidera la Cour d'appel de l'Ontario, il est à peu près assuré, opinent les observateurs, que sa décision sera portée en Cour suprême.

Le ministère de la Justice a souligné hier que la nécessité d'éclaircir le débat était devenue impérieuse en raison de jugements antérieurs qui entrent directement en conflit avec la décision du 12 juillet dernier de la

Cour divisionnaire de l'Ontario. Cette même cour avait jugé en 1993, tout comme la Cour suprême de Colombie-Britannique en 2001, qu'en droit canadien le mariage demeure une relation, juridiquement reconnue, entre une femme et un homme. La décision de 2001 de la Cour suprême de Colombie-Britannique a d'ailleurs fait l'objet d'un appel au Québec, dans l'affaire Michael Hendrix et René Leboeuf, en vertu de l'article 10 de la Charte québécoise des droits de la personne et en vertu toujours de l'article 15 de la Charte canadienne. Les appelants, qui attendent une décision à l'automne, soutiennent que le caractère hétérosexuel du mariage est discriminatoire.

Il n'y a qu'aux Pays-Bas, à l'heure actuelle, que la loi autorise une certaine forme de mariage des couples de même sexe. Au Canada, le gouvernement fédéral a étendu l'égalité de traitement à tous les conjoints de fait, qu'ils soient homosexuels ou hétérosexuels. Ottawa a en effet amendé 68 lois en l'an 2000 de façon à ce qu'elles respectent le droit à l'égalité pour tous.

MUSICIENS

Suite de la page A1

En fait, selon les membres du conseil d'administration présents hier, c'est la première fois depuis cinq ans qu'une réunion obtient quorum. Le vote pour la destitution d'Émile Subirana s'est fait à main levée, sans comptage. Le président de l'assemblée a conclu qu'il y avait « quasi-unanimité ». Interrogé sur le caractère pour le moins unique des procédures lors d'une assemblée syndicale de cette importance, Gérard Masse a avoué qu'il avait fait « des pieds et des mains » pour trouver un président plus expérimenté, en vain.

Les musiciens présents hier s'étaient visiblement déplacés afin d'évincer Émile Subirana, au coeur de plusieurs controverses et en guerre ouverte avec la moitié de son conseil d'administration depuis plus d'un mois. La proposition de

destitution a été chaudement accueillie par l'assemblée, le résultat du vote, marqué par une pluie d'applaudissements.

La réunion d'hier portait exclusivement sur le statut d'Émile Subirana qui est passé d'employé de la Guilde à consultant externe et cela à l'insu des membres de son conseil d'administration, soutient Gérard Masse qui a alerté les médias à ce sujet.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 2001, Émile Subirana avait demandé que l'on modifie son statut. M. Subirana, alors employé de la Guilde, voulait devenir un consultant externe et facturer des honoraires, plutôt que de recevoir un salaire. Avant de se prononcer, les membres du conseil d'administration lui ont demandé un avis comptable,

qu'ils n'ont toujours pas reçu. Or, Gérard Masse affirme que M. Subirana a fait fi des recommandations de son conseil et reçoit des honoraires depuis 14 mois. Les gestionnaires ne se seraient aperçus du changement qu'au mois de juin 2002.

Un délai qui semble, de prime abord, insensé. Gérard Masse se défend de laxisme dans ce dossier en affirmant qu'Émile Subirana a systématiquement refusé de tenir des réunions du conseil d'administration depuis que cette affaire a éclaté. La réunion d'hier avait d'ailleurs été convoquée par une soixantaine de membres qui avaient signé une pétition afin de faire la lumière sur les agissements d'Émile Subirana. Le président était invité à s'y expliquer. « Les absents ont toujours tort, a affirmé

Gérard Masse. M. Subirana était convoqué aujourd'hui. » Il n'y a pas que le président qui brillait par son absence: la moitié du conseil d'administration de la Guilde, celle qui appuie M. Subirana, ne s'est pas présentée non plus.

Selon Gérard Masse, la modification dans le statut du président n'est que la goutte qui a fait déborder le vase. Certains membres de la Guilde étaient déjà en désaccord avec le comportement d'Émile Subirana dans « l'affaire Dutoit ». Au mois d'avril 2002, le président du syndicat avait contacté les médias pour dénoncer la dictature exercée par le chef d'orchestre sur ses musiciens. La tempête qui avait suivi s'est terminée par la démission du maestro.

Un autre dossier chaud divise les membres de la Guilde: les honorai-

res versés aux musiciens qui se produisent dans les petits établissements. Émile Subirana se bat depuis plusieurs mois afin que les propriétaires de petits bars rémunèrent les musiciens selon les normes qui existent à la Guilde. Fini le chapeau pour les musiciens amateurs.

Gérard Masse affirme que la Guilde va changer sans Émile Subirana. M. Masse s'engage à opter pour une gestion moins rigide et plus transparente. Reste à faire reconnaître la destitution d'Émile Subirana, ce qui pourrait être long, complexe et coûteux pour la Guilde.

Dès ce matin, le nouveau président par intérim enverra la résolution aux dirigeants de l'American Federation of Musicians afin que l'association reconnaisse la décision prise en assemblée hier.

PÈLERINS

Suite de la page A1

Vu la taille restreinte du groupe de demandeurs de la semaine dernière, « il ne serait pas sensé de divulguer leur nationalité », a expliqué un autre porte-parole du ministère, Réjean Cantlon.

Sous le couvert de l'anonymat, un organisateur de la JMJ a cependant confirmé qu'il s'agissait de Cubains en transit à Montréal, en direction de Toronto. « Le reste de la délégation cubaine, à ce qu'on m'a dit, n'avait pas du tout apprécié. Il avait même été question d'annuler le voyage vers Toronto et de repartir à Cuba. » On ignore où cette première vague de réfugiés est hébergée. Il a été impossible hier de contacter des responsables de la communauté cubaine de Montréal.

Quant aux 10 nouveaux réfugiés de dimanche à Toronto, ils n'ont toujours pas dé-

posé leur demande, a-t-on précisé hier à Immigration Canada. « Pour nous, il n'y a que des rumeurs, il n'y a pas encore de réclamation, explique M. Saint-Louis. Nous verrons dans les prochains jours. »

Un organisme communautaire de Toronto, la Cuban Canadian Foundation, a cependant confirmé qu'il avait aidé ce groupe de jeunes Cubains à déjouer la surveillance des services de sécurité qui les escortait depuis leur départ.

« La liberté d'exprimer leurs idées religieuses et politiques: voilà ce que cherchent ces jeunes, a déclaré le président de l'organisme, Ismael Sombra. Ils veulent montrer quel genre de répression il y a à Cuba. »

Les jeunes qui ont fait défection, selon M. Sombra, sont des « professionnels » dans la

vingtaine. Ils sont hébergés chez des amis et des parents, dont certains seraient venus des États-Unis pour les aider à faire le saut. Ils prévoient déposer cette semaine leur demande de statut de réfugié, arguant du risque pour eux d'être persécutés pour leurs convictions religieuses et politiques s'ils retournent à Cuba.

Ces 23 défections lors de la JMJ, alors qu'on estime que 206 000 jeunes ont participé à l'événement, étaient « prévisibles », a admis un des porte-parole, Paul Kilbertus. « Ça arrive tout le temps, nous ne pouvons nous considérer comme immunisés. Nous savions qu'il y avait une possibilité que cela survienne. »

Citoyenneté et Immigration avait été sévèrement critiqué pour avoir filtré les deman-

caché que la situation était « inusitée ».

Il est assez inusité aussi de constater que, pour cette année du moins, le juge Béliveau suit le juge Boilard à la trace. Le juge Boilard avait présidé le premier procès du chef des Nomads, Maurice Boucher, en 1998, et c'est le juge Béliveau qui a présidé le second (ordonné par la Cour d'appel) au printemps dernier, qui s'est soldé par une condamnation. Et c'est encore le juge Béliveau qu'on

retrouve pour reprendre les rênes, cette fois-ci.

Âgé de 56 ans, Pierre Béliveau a fait une double carrière d'avocat et d'enseignant en droit spécialisé à l'Université de Montréal, avant d'être nommé juge à la Cour supérieure, en 1994. On le décrit comme une sommité en droit criminel, un travailleur acharné et un homme d'une grande curiosité.

Cet article stipule que lorsque le procès d'un accusé se tient devant un tribunal constitué d'un juge et d'un jury, et que le juge meurt ou pour une autre raison devient incapable d'assumer ses fonctions, le processus peut se poursuivre devant un autre juge.

En abandonnant le procès la semaine dernière en raison d'une lettre du Conseil canadien de la magistrature lui reprochant son attitude cavalière avec des avocats, le juge

Jean-Guy Boilard avait pris soin de signaler que cet article ouvrait la porte à la nomination d'un autre juge pour assurer la poursuite du procès. C'est d'ailleurs sur cet article que la juge en chef Lyse Lemieux s'est basée pour nommer le juge Béliveau. Mais voilà, l'article ne serait pas aussi clair qu'il en a l'air, et apparemment, pareille situation ne s'est jamais produite au Canada, si bien que les discussions sont ouvertes. Le juge Béliveau n'a pas

ACTUALITÉS

CONFÉRENCE D'HALIFAX |

Les provinces réclament qu'Ottawa finance davantage la santé

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Les provinces comptent sur la 43^e Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, qui s'ouvre demain à Halifax, pour fourbir leurs armes en prévision du dépôt, à l'automne, du rapport Romanow sur l'avenir des soins de santé au pays.

Fortes d'un consensus établi l'an passé pour réclamer plus d'argent de la part d'Ottawa en matière de santé, les provinces doivent maintenant décider d'une approche commune pour l'automne. Certaines recommandations, qui pourraient être émises à la suite des consultations pancanadiennes menées par l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, suscitent déjà des inquiétudes.

Les fonds ciblés en matière de santé ne sont pas efficaces à long terme pour les provinces, croit ainsi le gouvernement du Québec qui craint d'être privé de flexibilité dans ses décisions, a indiqué hier un haut fonctionnaire du gouvernement québécois.

Des établissements peuvent être forcés d'acquérir des appareils de résonance magnétique alors qu'ils n'ont pas les techniciens pour les faire fonctionner, a-t-il expliqué. Au printemps, des directions d'hôpitaux du Nouveau-Brunswick ont même acheté en catastrophe des tracteurs pour tondre le gazon afin d'éviter de perdre des fonds qui avaient été débloqués pour l'achat d'équipements médicaux.

L'an dernier, les provinces ont fait front commun dès le premier jour de la conférence annuelle pour réclamer qu'Ottawa finance 18 % des coûts du système de santé — au lieu de 14 % actuellement —, mais se sont heurtées à une fin de non-recevoir de la part du gouvernement fédéral.

Cette année, le rapport de l'ancien ministre libéral Yves Séguin sur le déséquilibre fiscal, déposé au printemps, change la donne. En ajoutant le rapport Romanow, le fédéral sera obligé de revoir sa position, croit-on à Québec. Ottawa ne pourra resserrer le contrôle de la Loi canadienne sur les services de santé sans donner plus de marge de manoeuvre aux provinces, souligne ainsi le haut fonctionnaire québécois.

Le fédéral devrait réagir au rapport Romanow avant le dépôt de son prochain budget et les provinces entendent être prêtes. Signe d'espoir, le nouveau ministre des Finances, John Manley, a récemment ouvert la porte à une révision du financement en affirmant qu'Ottawa déliera les cordons de sa bourse si le rapport Romanow le recommande.

Par contre, le gouvernement fédéral nie toujours l'existence d'un déséquilibre fiscal. Hier, à l'aube de la conférence, le cabinet du ministre des Finances du Canada a dévoilé deux documents reflétant sa vision du déséquilibre ainsi que la contribution d'Ottawa en matière de financement des soins de santé. C'est un signal clair quant à ses intentions face aux éventuelles demandes des premiers ministres provinciaux.

Peu importe, le premier ministre Bernard Landry s'envole vers Halifax avec la ferme intention de maintenir la pression sur Ottawa et d'élargir le consensus des provinces en matière de déséquilibre fiscal au-delà du seul domaine de la santé.

Ce consensus n'est cependant pas acquis, même si toutes les provinces reconnaissent que l'argent est dans les coffres fédéraux. Le rapport Séguin parle davantage de « déséquilibre vertical », c'est-à-dire entre les provinces et Ottawa, plutôt que de « déséquilibre horizontal », explique Robert Batherson, porte-parole du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Hamm, hôte de la conférence annuelle.

« Le travail de la commission Séguin est important, mais il ne s'agit que d'une partie du déséquilibre fiscal. En Nouvelle-Écosse, nous sommes plutôt concernés par le déséquilibre entre les provinces », a déclaré M. Batherson. Comme d'autres, son gouvernement préconise aussi une révision du calcul de la péréquation afin d'inclure toutes les provinces. Le calcul actuel tient compte de seulement cinq provinces, excluant les Maritimes et l'Alberta.

Le commerce et les changements climatiques sont également à l'ordre du jour de l'importante réunion qui se tient jusqu'à vendredi. Le protocole de Kyoto, qui prévoit une réduction de 6 % des gaz à effet de serre d'ici 2012 par rapport au niveau de 1990, laisse présager certains heurts difficiles à concilier. Québec est en faveur de la signature du protocole, mais l'Alberta de Ralph Klein s'y oppose avec véhémence. Grande productrice de gaz naturel et de pétrole, cette province craint les répercussions du protocole sur son économie.

En plus des réunions officielles, des rencontres bilatérales ne sont pas exclues. Le premier ministre Bernard Landry aura ainsi un tête-à-tête avec son homologue ontarien, Ernie Eves, pour la première rencontre formel depuis que les deux hommes ont pris le pouvoir.

ÉQUIPEMENT MÉDICAL |

Environ 40 % de l'argent d'Ottawa a disparu

Québec a utilisé l'argent à bon escient et fait figure d'exception

ALEXANDRE SIROIS

À L'EXCEPTION du Québec, les provinces canadiennes semblent prendre un malin plaisir à en faire à leur tête avec l'argent injecté par Ottawa pour leur permettre d'acheter de nouveaux équipements médicaux.

Du milliard alloué par le gouvernement fédéral au cours des deux dernières années via le Fonds pour l'équipement médical, uniquement 60 % a été investi dans ce secteur. C'est ce que révèle un rapport publié hier par l'Association médicale canadienne (AMC), qui somme les provinces et les territoires de rendre des comptes aux contribuables.

C'est que 40 % des sommes du fonds fédéral auraient été utilisées pour des achats que les provinces effectuent d'ordinaire, annuellement. Or, Ottawa avait prescrit que l'argent devait servir à acheter « de nouvelles technologies de la santé et du nouvel équipement de diagnostic ».

L'Association médicale canadienne a découvert que les provinces avaient consacré, en deux ans, seulement 584 millions de dollars de plus que ce qu'elles allouent généralement pour l'achat d'équipement médical. « Ces chiffres indiquent (...) qu'on a utilisé environ 60 % du milliard de dollars prévu au Fonds pour l'équipement médical pour payer des nouvelles dépenses supplémentai-

res en équipement médical et qu'on en a utilisé par la suite 40 % pour payer des dépenses prévues », a affirmé l'AMC.

Ces données amènent de l'eau au moulin des médecins qui affirment publiquement depuis quelques années que l'argent injecté par le fédéral n'a pas été utilisé à bon escient. Certaines provinces l'ont même reconnu. Le Nouveau-Brunswick, par exemple, a déjà admis avoir utilisé une partie des sommes pour acheter divers accessoires pour le milieu hospitalier, comme des tracteurs et des déchiqueteuses.

Des fleurs pour Québec

Le Québec fait toutefois bande à part dans ce dossier. En plus d'avoir injecté, pour l'achat d'équipement médical, la totalité des sommes allouées par Ottawa, le gouvernement provincial a même rehaussé sa propre contribution. « Il faut rendre à César ce qui appartient à César », a déclaré hier le président de l'Association des radiologistes du Québec, Gaétan Barrette, qui a pourtant féroce-ment critiqué Québec dans ce dossier au cours des dernières années.

Un premier versement de 119,9 millions investi au Québec par Ottawa il y a deux ans a été entièrement consacré à l'achat d'équipement en radiologie. Du second versement, d'une valeur de 119,2 millions, 20 millions ont été utilisés par l'ancien ministre de la Santé, Rémy Trudel, pour payer le coût de

petits appareils pour les infirmières, dont des lits électriques.

Mais en contrepartie, Québec a ajouté quelque 30 millions de plus que ce qu'il consacre habituellement à l'achat d'équipement en radiologie chaque année. « Il n'y a plus de places au Québec où vous allez devoir faire sept heures d'auto pour aller passer un test de résonance magnétique quand ces machines-là vont être installées », a souligné le Dr Barrette. Il s'est aussi dit ravi que Québec ait accepté de remplacer uniquement « de l'équipement de radiologie à haut débit et de haute de gamme ».

Seul bémol, le programme a souffert d'un retard de quelques mois. Québec en est à l'étape de l'appel d'offres alors que le Fonds pour l'équipement médical d'Ottawa a pris fin en mars. Par ailleurs, l'AMC soutient qu'il faudrait 1,15 milliard de plus pour assurer une disponibilité d'équipement équivalente à celles de pays européens comparables au Canada.

« L'argent qui est investi, c'est fantastique. Mais ça ne met même pas le système à niveau. D'autre part, les budgets actuels ne permettent pas de maintenir le parc d'équipement au niveau qu'il a atteint », a affirmé le Dr Barrette. Selon lui, Québec devrait allouer 50 millions de dollars chaque année dans ce secteur alors qu'au cours des cinq dernières années le gouvernement n'a pas investi plus de 5 millions annuellement.



Photo AFP

Pilule contraceptive: une centaine de plaignantes déboutées

La justice britannique a rejeté hier la plainte d'une centaine de femmes qui poursuivaient trois fabricants de la pilule contraceptive de troisième génération, après avoir souffert de caillots sanguins ou de thromboses. Un juge de la Haute Cour a déclaré qu'à la lumière des preuves scientifiques qu'il a examinées, ces pilules n'entraînaient pas de risque accru de thrombose par rapport à celles de la précédente génération. Trois laboratoires pharmaceutiques étaient visés par cette action en justice : Schering Healthcare pour son produit Femodene sorti en 1987, Wyeth pour Minulet sorti en 1988 et Tri-Minulet en 1992, Organon Laboratories pour Marvelon, en pharmacie dès 1981 et Mercilon, en 1989. Les avocats des victimes avaient tenté de faire valoir le risque plus élevé posé par ces pilules, mises sur le marché dans les années 1980.

Les jeunes enfants sont les plus touchés par la pauvreté chronique

EMMANUEL TANI-MOORE

BIEN QUE LE Canada ait connu une croissance économique appréciable ces huit dernières années et un taux de croissance avoisinant les 5 % en 1999, les personnes pauvres, particulièrement les enfants, n'en ont pas profité, a révélé hier un rapport du Conseil national du bien-être social.

Le Profil de la pauvreté 1999 révèle que le taux de pauvreté de l'ensemble des Canadiens a baissé de 0,7 %, passant de 16,9 % en 1998 à 16,2 % en 1999. C'est au Québec qu'il a connu la plus forte baisse entre 1998 et 1999, passant de 22,1 à 19,5 %.

« La diminution des taux de pauvreté entre 1998 et 1999 au pays est minime en comparaison avec la forte croissance économique qu'a connue le Canada au cours de la même période, a expliqué hier David Welch, membre et porte-parole du Conseil national du bien-être social. Cette croissance économique aurait dû permettre à beaucoup plus de Canadiens d'échapper à la pauvreté. »

Selon de nouvelles données sur la pauvreté chronique, « ce sont les enfants d'âge préscolaire qui étaient les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté sans jamais pouvoir s'en sortir », confirme l'auteur du rapport, Lola Fabowalé.

L'organisme s'inquiète d'ailleurs des chiffres sur la pauvreté chronique pour la période de six ans allant de 1993 à 1998. « Comment des enfants de six ans qui ont vécu dans la pauvreté toutes ces années cruciales pour leur développement auraient-ils des chances égales dans la vie ? » se demande pour sa part Allyce Herle, présidente en titre du conseil.

Le rapport constate également que les femmes sont plus susceptibles d'être pauvres que les hommes, que les mères seules dépourvues de diplôme d'école secondaire avaient le taux de pauvreté le plus élevé, soit 82,3 %.

On apprend aussi que 49 % des autochtones vivant hors réserve ont vécu dans la pauvreté pendant au moins un an entre 1993 et 1998, comparé à environ 30 % de tous les Canadiens, et que près de 43 % des immigrants issus de minorités visibles ont vécu dans la pauvreté pendant le même laps de temps, de 1993 à 1998.

Un manque de volonté politique

Ces constats faits, le Conseil national du bien-être social reproche aux chefs politiques canadiens de ne pas sérieusement s'engager politiquement à éliminer les causes et les conséquences de la pauvreté au pays.

« Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent à tout prix s'asseoir à la même table et trouver un meilleur moyen de distribuer la richesse collective », croit David Welch.

Rappelons qu'au Québec, une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a été dévoilée en juin par le gouvernement Landry. Celle-ci vise à amener le Québec, d'ici 10 ans, au nombre des nations industrialisées comptant le moins de pauvreté.

Pour y parvenir, un projet de loi mis sur pied par la ministre de la Solidarité sociale, Linda Goupil, prévoit la mise à jour des programmes actuels à partir de 2003 et l'octroi d'un revenu minimum aux citoyens les plus démunis.

D'ici cinq ans, Québec prévoit dépenser 1,5 milliard de dollars pour aider quelque 200 000 ménages.

Ces mesures ne seront pas superflues, estime François Charbonneau, de Moisson Montréal. « Les banques alimentaires de Montréal ne suffisent plus à la demande. Les besoins des 225 organismes communautaires que nous desservons ne cessent d'augmenter depuis les dernières années. » — avec la collaboration de la PC

LE VOYAGE PAPAL



Photo AFP ©

Un policier observe des jeunes catholiques en train de tapisser de fleurs, de sable et d'aiguilles de pin le parcours qu'a emprunté hier le souverain pontife à Guatemala City.

De fervents Guatémaltèques accueillent Jean-Paul II

d'après AP et AFP

GUATEMALA CITY – Visiblement épuisé, Jean-Paul II est arrivé hier à Guatemala City où l'attendaient des milliers de fidèles qui avaient tapissé le parcours du souverain pontife d'un tapis multicolore de fleurs, de sable et d'aiguilles de pin. Venu canoniser le premier saint d'Amérique centrale, le pape, dont le discours en espagnol était un peu confus, a dit venir au Guatemala en « pèlerin de l'amour et de l'espoir ».

Il a dit espérer que la canonisation de Pedro de San Jose de Betancourt, aujourd'hui, constituerait « un vrai moment de grâce et de nouveau pour le Guatemala » et aiderait son peuple dans sa recherche « de paix, de solidarité et de justice ». Le chef de l'Église catholique a ensuite béni le peuple guatémaltèque, tout particulièrement les plus pauvres et les plus marginaux.

Le président Alfonso Portillo, qui a accueilli le pape à l'aéroport, a salué en lui « un symbole d'espoir » qui avait aidé le Guatemala à

devenir « un pays plus démocratique et moins inéquitable ». Cinq autres chefs d'État d'Amérique centrale, le premier ministre de Belize et le président de la République dominicaine, assistaient à la cérémonie.

Le pape, qui arrivait des Journées mondiales de la jeunesse (JMJ) organisées à Toronto, a utilisé un ascenseur hydraulique pour descendre de l'avion blanc portant l'inscription « messenger de l'espoir ». Depuis le mois de mai, Jean-Paul II utilise ainsi un ascenseur pour monter ou descendre d'avion, mais au Canada, il avait surpris les fidèles en empruntant un escalier pour embarquer ou débarquer.

Le vent a fait s'envoler la calotte pontificale alors que Jean Paul II traversait le tarmac, accroché à la barre de sa voiturette. Le pape s'est arrêté brièvement pour embrasser un petit enfant qui lui était tendu.

Avec l'aide de sa canne et de deux conseillers, le souverain pontife, qui est âgé de 82 ans, a fait quelques pas avant de s'effondrer dans un fauteuil. Toujours aidé, il s'est ensuite rapidement relevé pour écouter l'hymne guatémaltèque chanté par un chœur d'enfants. Ce troisième voyage du souverain pontife au Guatemala sera marqué par la canonisation, ce matin, de Pedro de San Jose de Betan-

court, frère franciscain d'origine espagnole qui a réalisé plusieurs guérisons miracles au XVII^e siècle dans la cité d'Antigua, l'ancienne capitale du pays.

La cérémonie aura lieu au cours d'une messe pour laquelle sont attendues de 500 000 à 700 000 personnes venues de toute l'Amérique centrale et du Mexique, et qui sera célébrée dans l'enceinte de l'hippodrome de la capitale.

Pour cette halte de 24 heures qui précède une ultime étape au Mexique pour ce 97^e voyage du pape, le programme de Jean-Paul II a été réduit au maximum avec quatre trajets courts en voiture panoramique et la messe d'aujourd'hui.

Abolition de la peine de mort

Avant même qu'il ne commence, ce nouveau voyage du pape dans un pays en quête de réconciliation après une guerre civile de 36 ans (200 000 morts et disparus) qui a pris fin en décembre 1996 restera marqué par un fait historique pour le Guatemala. Samedi, le président Alfonso Portillo a annoncé en effet la suspension des exécutions des 36 détenus condamnés à mort actuellement dans les prisons guatémaltèques.

« C'est à la suite d'une lettre adressée par le pape que j'ai décidé de suspendre sine die ces exécutions. Et avant la fin de la semaine,

je proposerai au congrès un texte en faveur de l'abolition de la peine de mort dans notre pays, car son application n'est pas dissuasive et ne permet pas de diminuer la violence », a déclaré samedi le président Portillo. Dès hier, quelques heures avant l'arrivée du pape, le projet de loi a été présenté devant le Congrès et il sera ainsi soumis au vote des députés dans les tous prochains jours.

Cette annonce historique pour ce pays, qui a vécu durant des décennies dans la terreur des régimes militaires, sera très probablement saluée par Jean-Paul II durant son discours ce matin au cours de la messe.

Elle fera sans doute oublier également l'affront reçu par Jean-Paul II lors de sa première visite en 1983. La veille de son arrivée, le dictateur Efraín Ríos Montt, également prédicateur d'une secte évangéliste et actuel président du Congrès, avait fait passer par les armes six détenus condamnés à mort dont le Vatican avait imploré la grâce.

Selon des sources proches de l'évêché, le Saint-Père devrait également appeler à la réconciliation et au dialogue dans ce pays où les communautés indiennes qui constituent 60 % de la population sont victimes d'une véritable discrimination raciale de la part du pouvoir central, selon différentes organisations humanitaires.

La reconquête du Mexique, grande réussite du Saint-Père

BRIGITTE MORISSETTE
collaboration spéciale

MEXICO — L'arrivée de Jean-Paul II ce soir à Mexico revêt une connotation politique non moins saisissante que ses quatre précédentes visites au Mexique. Et son voyage à Cuba auquel les Mexicains ont apporté une mémorable collaboration. L'Indien Juan Diego qui recevra l'insigne honneur de la canonisation peut être considéré « comme le moins subversif des Indiens mexicains », ironise un sociologue. Néanmoins, la patiente reconquête de l'Église, dans un État où, durant un siècle et demi, le laïcisme et l'anticléricalisme ont régné, peut être classée parmi les exploits du pape en 25 ans de voyages autour du monde.

Samedi 27 juillet, boulevard des Miracles — prolongement de Reforma, la plus importante avenue de Mexico. Près de la basilique de la Guadeloupe, des techniciens s'occupent à installer une série d'écrans géants, d'énormes haut-parleurs pour la transmission de la grand-messe de Jean-Paul II et la cérémonie de canonisation de Juan Diego, les 31 juillet et 1^{er} août.

Le pape remontera la longue avenue des Insurgés, avant d'emprunter Reforma — autre avenue au nom lourd de symbole —, puis le boulevard des Miracles. La réforme que rappelle l'immense avenue Reforma s'est soldée, en 1858, par la saisie des biens religieux, la séparation de l'Église et de l'État,



Photo AFP ©

L'Indien Juan Diego, auquel la Vierge, selon la légende, est apparue vers 1530, sera canonisé demain et après-demain par le pape.

la proclamation de l'école laïque. Aussi, lorsque le clergé actuel réclame la liberté de culte dans un pays à 90 % catholique, un étranger risque de se méprendre sur le sens des mots. Cette liberté est en fait celle de remettre au programme scolaire l'enseignement religieux exclu des écoles depuis un siècle et demi.

« La géopolitique vaticane est soigneusement planifiée, commente le magazine *Milenio*. Deuxième pays catholique du

monde avec ses 100 millions d'habitants, le Mexique joue un rôle clé dans le combat de l'Église pour conserver et même accroître son influence mondiale, et particulièrement en Amérique latine, plus important réservoir de catholiques. C'est au Mexique qu'a jailli le culte de la Guadeloupe, considéré depuis la 4^e Conférence générale de Santo Domingo, en 1992, comme le meilleur exemple de syncrétisme religieux et d'universalisation des évangiles. »

Le sanctuaire de la Guadeloupe est en effet construit sur les lieux même du culte à l'ancienne déesse « mexica » Tonantzin. Pourtant des milliers d'Indiens, fidèles à la Guadeloupe, ne s'en laissent pas moins séduire par d'autres cultes — particulièrement évangéliste et mormon. Reste à voir si la sanctification de l'Indien Juan Diego, auquel la Vierge, selon la légende, est apparue vers 1530, un peu plus de dix ans après l'arrivée des Conquistadores, ramènera à l'Église les brebis égarées.

Le pape Jean-Paul II a remporté d'autres victoires sur l'autel de la liberté de culte — vu dans le sens de l'Église de Rome. La plus importante est une réforme constitutionnelle remontant au début des années 1990 et reconnaissant à l'Église le droit d'exercer ses activités.

Gains de l'Église

Dans la basilique, les Canadiens qui suivront le pape à Mexico ad-

mireront la voûte recouverte d'un plafond de lattes en pin fabriqué à Saint-Hyacinthe, il y a 20 ans, tout comme l'orgue Casavant Frères, muet pour l'instant.

La population catholique mondiale est passée, sous le règne de Jean-Paul II, de 800 millions à 1,2 milliard de fidèles. Le groupe des femmes catholiques militant pour un traitement égal des sexes dans l'Église s'attend à ce que Jean-Paul II condamne l'avortement comme il l'a fait à l'occasion de ses précédentes visites. D'ailleurs, ces femmes restent totalement ignorées des médias alors que le groupe Pro-Vie a déjà droit à une couverture de presse contre l'avortement.

« L'Église n'est pas une ONG qui se vouerait à la cause des pauvres et des Indiens, ironise un chercheur en questions religieuses. Jean-Paul II s'est beaucoup préoccupé de rappeler que l'Église catholique a d'abord une mission surnaturelle. » Faut-il y trouver l'explication à la multitude de béatifications effectuées durant ses 25 ans de règne ? Une vingtaine de catholiques ayant combattu la révolution mexicaine dans les années 1920 ont déjà été béatifiés. Deux autres Indiens le seront cette semaine pour s'être opposés au « paganisme » de leurs compatriotes. On emploie maintenant le mot « indio » sans fausse pudeur. Mais les zapatistes et le sous-commandant Marcos ont joué un rôle très vigoureux dans cette reconnaissance des Indiens.

Devant un public ému, le pape quitte le pays

Presse Canadienne

TORONTO — Des cris, des pleurs et de la musique chorale se sont mêlés au vacarme des réacteurs, hier, quand le pape Jean-Paul II a quitté le Canada pour le Guatemala.

Encore une fois, à 82 ans, l'illustre visiteur a fait montre de ses remarquables vitalité et volonté quand, vers 11 h 15, il a escaladé à pied l'escalier menant à la porte d'un Airbus A-320 de Taca (Transportes Aereos CentroAmericanos), à l'aéroport Pearson.

Des participants à la Journée mondiale de la jeunesse (JMJ) criaient « John Paul », « Jean-Paul » ou encore « Giovanni Paolo », admiratifs, alors que le Saint-Père se hissait pas à pas, s'appuyant à la rampe et avec l'aide d'un adjoint à son bras.

Arrivé en haut de l'escalier, il a salué une dernière fois un parterre de politiciens, dignitaires et pèlerins avant d'entrer dans l'avion ; puis la porte s'est refermée et les personnes rassemblées ont agité la main, en guise d'au revoir à Jean Paul II.

« C'est tout simplement remarquable », lance Tiago do Couto, Torontois de 20 ans et l'un des 50 pèlerins qui l'ont salué à l'aéroport Pearson. « Cela donne le goût d'être exactement comme lui. »

Selon Marco Politi, qui couvre le Vatican pour le quotidien *La Repubblica*, sa visite au Canada présente « un nouveau modèle de voyage » pour le pape. Avec le temps de repos qu'il a pris à l'île Strawberry, le Saint-Père s'est ainsi offert ses premières « vacances » depuis longtemps, hors Rome et Castel Gandolfo.

Robert Légère, pèlerin de 25 ans du Nouveau-Brunswick qui avait personifié Jésus lors du chemin de croix de vendredi soir, était presque sans parole, hier, juste après avoir rencontré Jean-Paul II.

« Je tentais seulement de savoir si c'était un rêve ou si c'était vrai », a-t-il confié après avoir passé quelques instants avec lui. Le pape passait devant une garde d'honneur, sur le tarmac, et son podium roulant a alors été dirigé vers le jeune Légère. « Il n'y a rien de comparable, a confié M. Légère. Ça valait bien ces centaines d'heures que nous avons passées à répéter. »

Les larmes coulaient sur les joues d'une autre participante à la JMJ, Esperanza Martinez, qui tenait un chapelet dans ses mains tendues vers le ciel, pendant que l'avion s'éloignait vers la piste. « C'est une pure bénédiction, il n'y a pas de mot pour le décrire, raconte M^{me} Martinez, venue de Montréal. Je suis ici parce qu'il a besoin de nos prières. Il nous apporte tant, je lui en rends une petite partie. »

D'autres, non-catholiques comme Amarjeet Sidhu, un sikh originaire du Pendjab, étaient également émus. « Nous pouvons voir Dieu en images, mais lui, il est un Dieu vivant qui peut réunir le monde entier sous un même toit. Il se passe tellement de choses dans le monde, les gens comme lui sont rares et vous ne les verrez qu'une fois dans votre vie », a déclaré M. Sidhu, dont la fille fréquente une école catholique de Toronto.

Le chef de la police de Toronto, Julian Fantino, s'est de son côté félicité du bon déroulement de la JMJ : « Ce fut un événement bien planifié, bien exécuté du début à la fin. »

cyberpresse.ca Pour un bilan de la Journée mondiale de la jeunesse, rendez-vous à www.cyberpresse.ca/jm



Photo AFP ©

Le pape Jean-Paul II croqué hier à son départ de Toronto.

Le fils de ben Laden, étoile montante d'Al-Qaeda

d'après AP et AFP

WASHINGTON — L'un des fils aînés d'Oussama ben Laden commence à prendre de plus en plus d'ascendant au sein du réseau Al-Qaeda, au point que des responsables américains du contre-terrorisme le considèrent désormais comme faisant partie de la vingtaine de membres d'Al-Qaeda les plus recherchés.

Âgé d'une petite trentaine d'années, Saâd ben Laden est l'un des fils aînés du milliardaire d'origine saoudienne. On le soupçonne d'avoir apporté un soutien financier et logistique à plusieurs opérations, a affirmé hier un responsable américain ayant requis l'anonymat. Il se trouverait comme son père à la frontière pakistano-afghane.

Proche de la cinquantaine, Oussama ben Laden aurait au moins 23 enfants, selon les experts. « Certains d'entre eux partagent son idéologie » et Saâd « est à n'en pas douter un fidèle », assure-t-on de même source. Si rien ne prouve sa participation aux attentats du 11 septembre, Washington pense qu'il a joué un rôle dans l'attentat contre la synagogue de Djerba qui fit 19 morts le 11 avril dernier.

Khalid Cheikh Mohammed, un haut responsable d'Al-Qaeda et le cerveau présumé des attentats du 11 septembre, serait proche de Saâd ben Laden, bien qu'il lui soit supérieur hiérarchiquement. On soupçonne aussi Mohammed d'être lié à l'attentat de Djerba.

Certains responsables américains lient l'importance de Saâd aux simples liens de sang : alors que le monde le traque, Oussama ben Laden peut compter sur son fils. Ce dernier a entamé son ascension à l'autorité lors de l'opération militaire en Afghanistan. Et les choses se sont accélérées avec la décentralisation de la structure de pouvoir d'Al-Qaeda, précisait-on.

Cette restructuration, encore en cours en début d'année, accorde plus de pouvoir aux chefs opérationnels sur le terrain en matière d'exécution d'actes terroristes sans recevoir d'ordre direct du premier cercle autour d'Oussama ben Laden. Mais Washington ne dispose d'aucun élément permettant de dire que Saâd ben Laden est en mesure de diriger seul Al-Qaeda en cas de décès ou de capture de son père.

Quoi qu'il en soit, un remplacement d'Oussama ben Laden à la tête d'Al-Qaeda « ne changerait pas grand-chose » à la capacité du réseau de mener des opérations, a soutenu hier le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld.

BOMBARDEMENT DE CIVILS AFGHANS

L'armée américaine aurait tenté de couvrir sa bévue

Associated Press



Le colonel Kass Saleh de l'armée américaine, qui dirige une équipe d'enquête, examine un trou béant occasionné par une bombe dans cette maison de boue séchée.

KABOUL — Un rapport préliminaire de l'ONU sur le bombardement d'un mariage qui a tué des dizaines de civils afghans affirme que les troupes américaines ont « nettoyé la zone » après le raid du 1^{er} juillet afin de couvrir leur bavure, rapportait dimanche le *Times* de Londres, qui s'est procuré une copie du document.

Les Nations unies ont répondu hier au *Times* en expliquant que le projet de rapport cité par le journal contenait « des jugements qui n'étaient pas suffisamment étayés ».

Le *Times* expliquait que le rapport préliminaire de la mission d'enquête des Nations unies dépêchée dans la province d'Uruzgan, montrait que des soldats américains avaient détruit des preuves en retirant des lieux « des éclats d'obus, des balles et des traces de sang ». Selon un responsable de l'ONU, cela suggérerait que « les Américains ont tenté d'étouffer l'affaire », ajoutait le quotidien londonien.

Le colonel Roger King, porte-parole du commandement américain en Afghanistan, a estimé que la description rapportée par le *Times* correspondait tout à fait « à ce que la mission d'enquête américaine a fait », c'est-à-dire recueillir des échantillons de munition et prélever du sang pour des analyses après leur arrivée sur les lieux. Le colonel King a ajouté que la mission d'enquête américaine avait terminé ses entretiens et ses visites du site et préparait son propre rapport qui pourrait être rendu dans deux semaines environ.

Selon Kaboul, 48 civils ont été tués et 117 blessés lorsqu'un bombardier américain A-130 a pris pour cibles plusieurs villages d'Uruzgan, province du centre de l'Afghanistan, le 1^{er} juillet. La plupart des victimes étaient des femmes et des enfants et 25 participaient à une fête de mariage. L'armée américaine a expliqué que ses hommes pensaient avoir essuyé des tirs de défense antiaérienne. Mais aucune arme de DCA n'a été retrouvée sur les lieux.

Dans un bref communiqué publié hier, le bureau des Nations unies à Kaboul exhorte Washington à considérer la protection des vies civiles comme une « préoccupation première » de leurs opérations sur le sol afghan.

Alors que le commandement américain et les autorités afghanes mènent une enquête conjointe sur le bombardement du mariage, l'ONU insiste sur « la nécessité primordiale » d'une enquête approfondie.

Le dossier d'accusation contre Moussaoui est vide

WASHINGTON — Le dossier de l'accusation prouvant que le Français Zacarias Moussaoui était le 20^e homme des commandos suicides responsables des attentats du 11 septembre est vide, a affirmé hier l'hebdomadaire *Newsweek*.

« Est-ce que l'État américain peut prouver ses dires ? » s'interroge *Newsweek*, dans un article intitulé *Doutes internes*.

Citant des sources ayant eu connaissance des « dizaines de milliers de documents du FBI rassemblés pour le procès », l'hebdomadaire affirme qu'il « n'y a rien qui montre que Moussaoui soit jamais entré en contact avec un des pirates de l'air du 11 septembre ».

« Certains documents suggèrent même l'existence de doutes internes au sein du FBI sur la question de savoir si Moussaoui devait être le « 20^e pirate de l'air », comme l'ont suggéré les responsables du département de la Justice », affirme *Newsweek*.

« Il y a eu beaucoup de scepticisme à propos de ce dossier », a indiqué à l'hebdomadaire une source de « haut rang ». — *AFP*

EN BREF

Yasser al-Serri restera en Angleterre

LA GRANDE-BRETAGNE a rejeté la demande d'extradition de l'Égyptien Yasser al-Serri, soupçonné par les États-Unis d'entretenir des liens avec le réseau Al-Qaeda d'Oussama ben Laden. Washington soupçonne Yasser al-Serri d'avoir collecté des fonds pour Al-Qaïda par l'entremise d'Ahmed Abdel Rahmane, le fils du cheikh égyptien Omar Abdel Rahmane, condamné à perpétuité en 1996 pour l'attentat manqué de 1993 contre le World Trade Center et le siège des Nations unies, à New York. — *AP*

Le SCRS remet un présumé terroriste aux É.-U.

LE SERVICE de renseignement canadien a aidé les États-Unis à ramener au Canada, le mois dernier, un présumé membre du réseau terroriste Al-Qaeda avant de le transférer aux États-Unis, où il est présentement détenu, rapportait hier le *Globe and Mail*. Mohamed Mansour Jabarah, qui est âgé de 20 ans, est un Canadien d'origine koweïtienne qui a été arrêté à Oman, le mois dernier, sous l'accusation d'avoir dirigé un groupe extrémiste islamiste dans un complot en vue de commettre des attentats à la bombe contre les ambassades des États-Unis et d'Israël à Singapour. — *PC*



Ceux qui essaient une SAAB d'habitude l'achètent.

Rencontre au sommet

Quel que soit le moment, quelle que soit la journée, rien ne vaut la Saab 9-5 pour échapper au train-train quotidien. Tenue de route améliorée et plus précise que jamais, moteur turbocompressé de 185 HP : une combinaison qui vous procure des sensations de conduite incomparables. Quelle que soit votre destination.

Pour en savoir plus, prenez la direction de saabcanada.com



L'effet turbo de la nouvelle Saab 9-5.

Le prix d'achat comptant d'une Saab 9-5 Linear 2002 est de 40 500 \$ pour la berline et de 42 000 \$ pour la familiale. Taxes, assurances, immatriculation, transport, préparation à la route, taxe d'accise et équipement optionnel en sus. Les détaillants peuvent vendre à moindre prix. Les modèles illustrés sont des 9-5 Aero. 1 888 888-SAAB.

Saturn Saab Isuzu de Blainville 249, boul. Seigneurie Ouest Blainville (450) 437-4317 www.saturndeblainville.saturncanada.com	Gravel Saturn Saab Isuzu 1, Place Ville-Marie, # 11 180 Montréal (514) 861-2000 www.gravelauto.com	Saturn Saab Isuzu de Laval 2800, boul. Chomedey Laval (450) 681-0028 www.bourassaauto.com	Mondial Saturn Saab Isuzu 9415, Papineau Montréal (514) 385-7222 www.mondial-ssi.com	Saturn Saab Isuzu de Brossard 5950, boul. Marie-Victorin Brossard (450) 672-2500 www.gravelauto.com	Saturn Saab Isuzu de Terrebonne 705, boul. des Seigneurs Terrebonne (450) 964-1374 www.saturndeterrebonne.saturncanada.com	Décarie Saturn Saab Isuzu 6100, boul. Décarie Montréal (514) 342-2222 www.decariesaturn.com	West Island Saturn Saab Isuzu 9775, route Transcanadienne Ville Saint-Laurent (514) 332-4424 www.westislandsaturn.com
---	---	--	--	--	--	---	--

Le Congo-Kinshasa et le Rwanda signent la paix

De graves doutes subsistent sur l'application de l'accord

JOONEED KHAN

LE CONGO-KINSHASA (RDC) et le Rwanda doivent signer de la main de leurs présidents, aujourd'hui à Pretoria, un accord de paix censé mettre fin à quatre années de conflits en Afrique des Grands Lacs, mais qui comporte des clauses difficilement applicables.

Le Congolais Joseph Kabila et le Rwandais Paul Kagame viendront, à l'invitation de leur homologue sud-africain Thabo Mbeki, signer l'accord qui prévoit le retrait d'environ 30 000 soldats rwandais du Congo, contre le rapatriement de miliciens hutus rwandais qui s'y sont réfugiés après la prise de Kigali par le FPR de Kagame.

Le conflit né en 1998 de l'invasion du Congo par le Rwanda pour mettre au pas son ancien poulain Laurent Désiré Kabila, devenu rebelle aux diktats de Kigali, a fait en quatre ans, selon des estimations diverses,

jusqu'à trois millions et demi de morts, dont 2,5 millions de civils morts de causes indirectes (faim, maladies, manque de soins et services).

Le texte prévoit le désarmement et le regroupement des miliciens Interahamwe et des soldats hutus de l'ancienne armée rwandaise (ex-FAR), puis leur rapatriement au Rwanda, en échange du retrait des troupes rwandaises FPR du territoire congolais.

Il fixe un échéancier de 90 jours à partir de la signature pour désarmer ces combattants, et de 120 jours pour la vérification du processus par l'Afrique du Sud, vérification dont Kigali et Kinshasa s'engagent à respecter les conclusions.

L'Afrique du Sud étudie une demande de l'ONU pour l'envoi en RDC d'une force de 1500 hommes chargée de vérifier sur le terrain la bonne application de l'accord de paix, a-t-on appris hier de source bien informée à Pretoria.

À la veille de la signature de l'accord de

paix avec le Rwanda, la RDC a rejoint les États-Unis pour participer à la campagne de recherche, dotée de cinq millions de dollars, des principaux suspects du génocide rwandais de 1994 toujours en fuite.

Le ministre du Congo des Droits de l'homme, Ntumba Luaba, s'est en effet joint à l'émissaire américain pour les crimes de guerre, Pierre-Richard Prosper, lors d'une rencontre de presse à Kinshasa consacrée à neuf fugitifs dont la capture sont une des exigences du Rwanda vis-à-vis du Congo-Kinshasa.

Dans un communiqué publié dimanche à Bruxelles et transmis à *La Presse*, l'Alliance Igihango (Pacte de sang), qui réunit Hutus et Tutsis dans un projet commun de réconciliation et d'ouverture au Rwanda, salue la conclusion de l'accord de paix mais s'interroge sur les chances réelles de concrétiser cet accord.

Il souligne surtout le refus de tout Dialogue inter-rwandais par le régime de Kagame.

« Ce n'est pas au moment où des Rwandais s'exilent vers l'Europe et l'Amérique du Nord que le rapatriement de réfugiés rwandais de la RDC vers le Rwanda connaîtra le succès escompté », affirme le texte.

« Et ce n'est pas en persécutant des opposants comme Pasteur Bizimungu, Charles Ntakirutinka, et bien d'autres, et en détenant arbitrairement des journalistes comme ceux de l'hebdo *Umuseso* que Kigali prépare l'ouverture politique réclamée », ajoute-t-il.

Dans un autre communiqué diffusé quelques jours plus tôt à Nairobi, l'Alliance Igihango avait souligné que le régime Kagame entend rester militairement actif dans l'est du Congo car son protégé, le groupe rebelle RCD-Goma, « n'est pas partie prenante à l'accord de paix de Pretoria ». Or, soulignait Igihango, « Kigali veut une part du pouvoir à Kinshasa pour le RCD-Goma, et c'est dans le territoire du RCD-Goma qu'opèrent les Interhamwe et ex-FAR ».

Dur coup pour les droits de l'homme en Égypte

d'après AFP et La Presse

LE CAIRE — Saad Eddine Ibrahim, militant égypto-américain des droits de l'homme, a été condamné hier, au terme d'un nouveau procès, à sept ans de prison pour avoir « porté atteinte à l'image de l'Égypte » et pour « détournement de fonds ».

Le verdict prononcé par la Haute Cour de sûreté de l'État contre ce professeur de sociologie, âgé de 63 ans, est le même que celui rendu en mai 2001 lors de son premier procès et qui avait suscité des protestations aux États-Unis et en Europe.

La défense d'Ibrahim, directeur du Centre Ibn Khaldoun pour les droits de l'homme (CIKD), a indiqué qu'elle ferait appel.

« Nous sommes profondément déçus de la décision de la Haute Cour égyptienne qui a condamné Saad Eddine Ibrahim, citoyen égyptien et américain, pour avoir perçu illégalement des fonds étrangers et pour avoir critiqué l'Égypte », a déclaré un porte-parole du secrétariat d'État américain.

Une responsable d'Amnistie internationale à Londres, Sara Hamood, a déclaré : « Nous avons été très choqués par ce dur verdict ». Elle a réitéré les accusations selon lesquelles le procès avait des « motivations politiques » et que le gouvernement égyptien tentait de « réduire au silence » les militants des droits de l'homme. L'Organisation égyptienne des droits de l'homme a exprimé son « inquiétude », dans un communiqué.



Photo AFP

Crimes de guerre au Bangladesh

Premier dirigeant militaire du Pakistan à visiter le Bangladesh depuis sa guerre de sécession de 1971, le général-président Pervez Musharraf a été accueilli, hier à Dacca, par beaucoup de manifestants calmes mais décidés. Comme les enfants sur cette photo qui, à l'appel d'un mouvement national, participaient à un *sit-in*, avec des pancartes réclamant le procès de militaires pakistanais pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité en 1971, dans ce qui était alors le « Pakistan oriental ». Selon les autorités du Bangladesh, ce conflit a fait trois millions de morts et plus de 250 000 femmes ont été violées.

Ail ail ail

Laboratoire Sur-Actif inc. a réussi à stabiliser et capter une profusion extrêmement efficace d'alicine concentrée dans un seul comprimé d'ail Sulfo-Génik. Des résultats prouvés et des tests en laboratoire ont démontré un potentiel par comprimé de 4 000 mcg d'alicine dans un complexe de 30 dérivés sulfo-génik provenant de l'ail et de l'oignon.

L'ail Sulfo-Génik, résultat moderne des dernières recherches scientifiques, est un produit haut de gamme et est supérieur à l'ail cryogénik, que le Laboratoire Sur-Actif inc. avait créé et mis au point il y a quelques années. L'ail sulfo-génik... l'ail Sur-Actif

Un produit

Bio-Actif

Montréal : (514) 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Estrie : (819) 823-3322

LOTO QUÉBEC

Résultats

TVA, le réseau des tirages

PANCO

Tirage du 2002-07-29

02	05	09	11	14	16	22	24	26	27
28	29	30	36	38	41	61	64	67	69

Quintessence

Tirage du 2002-07-29

③	④
657	8429

Extra

Tirage du 2002-07-29

NUMÉRO: 688987

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a primauté.

Si vous avez un problème de jeu... **MISE SUR TOI** 1 866 SOS-JEUX

BMW X5
4.6iS

www.bmw.ca
1 800 667-6679

BMW

Le plaisir de conduire.™

Solidement campé sur ses roues de 20 pouces, ce sportif à la carrure athlétique libère pas moins de 340 chevaux et accélère de 0 à 100 km/h en 6,7 secondes à peine. Il faut dire que la tradition d'excellence automobile de BMW le précède. Découvrez le nouveau X5 4.6iS de BMW.

Une avocate tunisienne à son 34^e jour de jeûne pour faire libérer son mari

JOONEED KHAN

LA TRAGÉDIE des droits de l'homme en Tunisie s'est transportée hier à Paris, dans un hall d'arrivées de l'aéroport de Roissy, où des représentants d'une trentaine d'organisations et d'autant de médias ont accueilli une avocate en fauteuil roulant qui en était à son 34^e jour de grève de la faim pour faire libérer son mari.

« Je suis venue ici uniquement pour accompagner ma fille Sarah, à qui (le président) Ben Ali a interdit le départ de Tunisie malgré mon autorisation », a dit M^{me} Radhia Nasraoui, 48 ans, à la presse. « Je veux que mes filles soient loin des provocations de police », a-t-elle dit.

L'avocate affaiblie et émaciée a été accueillie par l'opposant tunisien Moncef Marzouki, autre cible des harcèlements du régime. Ses deux filles aînées, Nadia, 19 ans, et Oussaïma, 14 ans, sont tombées en larmes dans les bras de leur mère. Sarah a trois ans.

Radhia Nasraoui, 48 ans, a aussitôt déclaré qu'elle souhaitait rentrer en Tunisie le plus tôt possible.

« Je fais juste un aller-retour. Je

rentre le plus tôt possible. Je suis là uniquement pour Sarah. L'ambiance en Tunisie n'est pas propice aux enfants. Mes filles ont été terrorisées. J'ai préféré les confier à ma soeur, qui vit en France », a-t-elle dit.

Le mari de M^{me} Nasraoui, Hama Hammami, jugé avec des camarades pour appartenance au Parti communiste ouvrier de Tunisie (PCOT, interdit) est en prison depuis le 2 février après quatre ans de clandestinité.

Il a été condamné en appel en mars, avec ses coaccusés, à trois ans et deux mois de prison ferme. Depuis, M^{me} Nasraoui n'a cessé de dénoncer leur condamnation « pour délit d'opinion », leurs mauvaises conditions de détention et de réclamer leur libération.

Au Canada, huit militants de droits de l'homme ont observé jeudi un jeûne de 24 heures en solidarité avec M^{me} Nasraoui : Robert Jasmin, président de ATTAC-Québec, et Lise Garon et Taieb Moalla, de l'ADPM (Association des droits de la personne au Maghreb), à Québec; Mohamed Zrig, de l'ADPM, et Omar Khayyam, à Montréal; et Tayeb Boubaker et Jamel Jani, de l'ADPM, ainsi que Azouz Jlassi, à Ottawa.

Ces grévistes de la faim ont reçu le soutien d'une douzaine de personnes et d'organisations dans ces trois villes, dont Droits et Démocratie, et Amnistie internationale.

À Paris-Roissy hier, des représentants d'une trentaine de groupes divers, dont la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), Aministie internationale, Reporters sans frontières (RSF), Action chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT), vêtus de tee-shirts (*Tunisie : Sous la Plage, les Barreaux*) et armés de pancartes, scandaient des slogans hostiles au régime Ben Ali (*À bas la dictature en Tunisie*).

Interrogée sur la poursuite de son jeûne, M^{me} Nasraoui a affirmé qu'elle continuerait tant que son mari ne serait pas libéré. « Je n'ai pas envie de me suicider, mais je veux continuer pour mon mari et tous les opposants politiques emprisonnés. Je me sens forte malgré la faiblesse de mon corps », a-t-elle poursuivi.

Le docteur Fethi Touzi, qui l'a accompagnée, s'est dit inquiet de son état de santé après 34 jours de jeûne. « Son état me pose des soucis, elle atteint une période critique », a-t-il dit.



Oussaïma, 14 ans, tombe en larmes dans les bras de sa mère, l'avocate tunisienne des droits de l'homme Radhia Nasraoui qui vient de débarquer à Paris en fauteuil roulant.

EXPRESS INTERNATIONAL

ISRAËL

Lévy démissionne

DAVID LÉVY, ancienne figure du Likoud, parti de droite dirigé par le premier ministre Ariel Sharon, a démissionné trois mois après être entré au gouvernement, en invoquant son profond désaccord avec le projet de budget pour 2003. Ce projet, qualifié de « séisme » par la presse israélienne, réduit de façon drastique les dépenses sociales qui avaient déjà fait les frais de la rigueur budgétaire l'an dernier. Si elles étaient votées, ces réductions seraient les plus importantes depuis vingt ans, intervenant dans un contexte de récession, le PIB ayant, pour la première fois, baissé en 2001 (-0,6 %). — *d'après AFP*

TURQUIE

Session extraordinaire

Le Parlement s'est réuni hier en session extraordinaire pour examiner un projet de loi sur des législatives anticipées qui devrait être voté demain. Le projet avance au 3 novembre le scrutin prévu en avril 2004. Le premier ministre Bulent Ecevit a réitéré son refus d'un scrutin anticipé, appelant les membres du Parti de la gauche démocratique (DSP), sa formation, à voter contre. Le projet de législatives anticipées est soutenu par les deux partenaires de coalition d'Ecevit, ainsi que par les partis d'opposition. — *d'après AFP*

FRANCE

Élections annulées

LE CONSEIL d'État a annoncé hier l'annulation du résultat de trois élections municipales de mars 2001, dont celle de Catherine Mégret, maire d'extrême droite à Vitrolles. Éluë maire de cette ville du sud en 1997 lors d'une partielle, M^{me} Mégret, épouse du dirigeant du Mouvement national républicain Bruno Mégret, avait été réélue en mars 2001 au second tour du scrutin avec 45,32 % des voix, contre 44,07 % pour la liste de la gauche de Dominique Tichadou et 10,61 % pour la liste de droite de Christian Rossi. Le Conseil d'État a annulé l'élection, estimant que l'issue serrée du scrutin — 201 voix d'avance — avait été influencé par un tract lançant des attaques personnelles contre Rossi. Les résultats ont également été annulés à Béthune et à Levallois-Perret pour des raisons analogues. De nouvelles élections devront être organisées dans ces trois villes dans un délai de deux mois. — *d'après AFP*



LE SOLDE SANS TRACAS DE SATURN



Saturn Coupé 3 portes SC1 2002

14 765\$ ou **224\$***

Prix d'achat comptant. Transport en sus (750\$)

Location Partez sans payer /mois/48 mois 0\$ comptant

- Transmission manuelle
- Deux sacs gonflables à l'avant
- Banquette arrière à dossiers rabattables divisés 60/40
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur de disques compacts
- Panneaux de polymère



Saturn SL 2002 4 portes

12 245\$

Prix d'achat comptant. Transport en sus (750\$)

ou Location Partez sans payer /mois/48 mois 0\$ comptant

- Transmission manuelle
- Deux sacs gonflables à l'avant
- Banquette arrière à dossiers rabattables divisés 60/40
- Panneaux de polymère

Louez une SL avec transmission automatique et climatisation pour 32\$/mois de plus

14 570\$ Prix d'achat comptant. Transport et taxe d'accise en sus (850\$)



Saturn intermédiaire L100 2002 Groupe valeur sûre

21 300\$ ou **325\$***

Prix d'achat comptant. Transport et taxe d'accise en sus (930\$)

Location Partez sans payer /mois/48 mois 0\$ comptant

- Transmission automatique
- Climatisation
- Lève-glaces et verrouillage électriques
- Télédévrouillage
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur de disques compacts
- Béquet arrière avec roues en alliage
- Panneaux de polymère

* LOUEZ UNE VOITURE DE LA SÉRIE S OU DE LA SÉRIE L 2002 ET PARTEZ SANS PAYER

0\$ Comptant	0\$ Dépôt de sécurité	0\$ Premier paiement de location fait par Saturn
------------------------	---------------------------------	--

Chaque Saturn 2002 comprend une garantie limitée de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe propulseur. Nos offres de location comprennent les frais de transport, la préparation à la route et la taxe d'accise, lorsque cela s'applique.

Achetez en ligne à saturncanada.com ou appelez au 1 888 4SATURN • Ces offres sont d'une durée limitée et ne peuvent être jumelées. Elles s'appliquent aux nouveaux modèles Saturn 2002 en inventaire. Le prix d'achat inclut un crédit de livraison et ne peut être jumelé à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location. L'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. Le transport et la taxe d'accise ne sont pas inclus dans le prix d'achat comptant. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 80 000 km et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. L'offre de location est sujette à l'approbation de crédit. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres. Une commande ou un échange de véhicules entre détaillants peut être requis. Voyez votre détaillant Saturn pour plus de détails.

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317
www.saturndeblainville.saturncanada.com

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Villeroy-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravelauto.com

Saturn Saab Isuzu de Laval
2800, boul. Chomedey
Laval
(450) 681-0028
www.bourassaauto.com

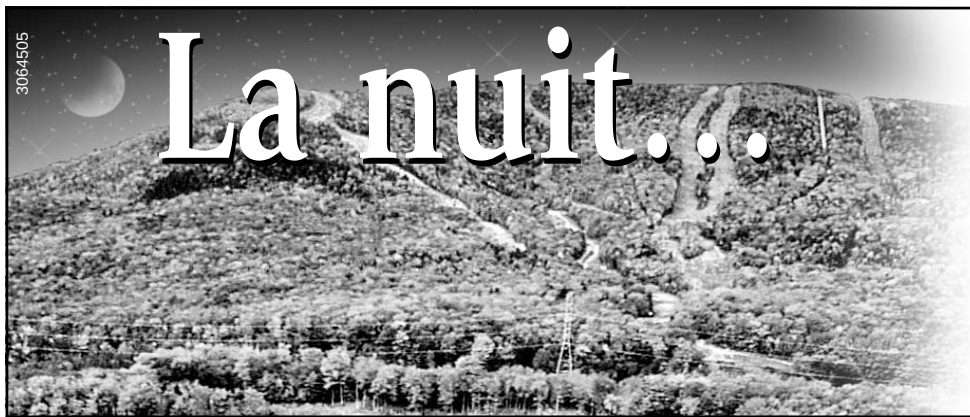
Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondialssi.com

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravelauto.com

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
(450) 964-1374
www.saturndeterrebonne.saturncanada.com

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com

West Island Saturn Saab Isuzu
9775, route Transcanadienne
Villeneuve-St-Laurent
(514) 332-4424
www.westislandsaturn.com



La nuit...

C'EST FAIT POUR ÉPARGNER !

partir de **\$39.50**

Par personne, occ. double

Mais le jour dépensez-vous... il y a la beauté inouïe du Mont Sainte-Anne... ses sentiers pédestres, ses terrains de golf, du tennis, les excursions aux baleines ...

L'hôtel Val-des-Neiges vous offre en plus une table exquise, une garderie... et le calme imposant de la montagne !

Tout cela à 30 minutes du centre-ville de Québec.

HÔTEL

Val-des-Neiges

Reservations et renseignements

1-888-554-6005

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
 GUY CREVIER > Président et éditeur
 MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
 PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

La revanche des vieux



ANDRÉ PRATTE
 apratte@lapresse.ca

Tandis qu'Henri Salvador, 85 ans, séduisait les Montréalais par sa forme et ses airs, Karol Wojtyła, 82 ans, électrisait des centaines de milliers de jeunes par sa force et sa foi. Ces deux hommes sont d'exception, bien entendu. Mais de moins en moins.

Notre société, obsédée de jeunesse depuis 40 ans, devra faire place aux vieux. Pas une place à l'hospice. Une place au travail, au pouvoir, et dans la culture.

On ne cesse de parler, depuis une décennie, du vieillissement de la population. On en parle comme de l'apocalypse. Cela témoigne du mépris que nous avons développé pour des gens qui, faute de suivre le rythme effréné que nous nous sommes imposé, sont vus comme des obstacles, comme d'encombrants paquets d'os.

Arrive Jean-Paul II. L'éternel pèlerin ne marche plus, marmonne beaucoup, bave un peu. Notre premier réflexe est de souhaiter qu'il démissionne. A-t-on idée de vouloir poursuivre sa mission, à cet âge, dans cet état !

Nous tolérons mieux les beaux vieux. Henri Salvador nous étonne, mais ne nous dérange pas. Le pape, lui, provoque le malaise. Parce qu'il est vieux comme ces vieux que l'on parque dans les centres d'accueil. Jean-Paul II n'est pas du genre à se laisser parquer. Et — surprise ! — il a fait ces jours-ci encore la preuve de sa pertinence.

On ne cesse de parler, depuis une décennie, des problèmes des jeunes. On a parlé d'une génération sacrifiée. Pourtant, la vraie génération sacrifiée, celle dont on parle peu, qui est ignorée par la culture et par la mode, poussée vers la retraite le plus tôt possible, c'est celle des vieux. L'évolution démographique prévisible va bouleverser la pyramide des âges et, forcément, cette pyramide d'influence.

À une époque où on condamne pour vieillesse des politiciens dans la soixantaine, jamais on n'imaginerait élire un premier ministre de plus de 80 ans. Par contre, les Québécois envisagent sérieusement de

placer à la tête de la province un homme de moins de 35 ans...

■ ■ ■

Les dernières données de Statistique Canada indiquent que le groupe d'âge qui croît et croîtra le plus rapidement est celui des personnes de 80 ans et plus. Elles étaient 660 000 en 1991, 930 000 en 2001, et seront 1 333 000 dans 10 ans. Il y aura alors presque autant de vieux de 80 ans et plus que de bébés de 0 à 4 ans.

Les gens ne font pas que vieillir. Ils vieillissent en santé. De nos jours, un homme âgé de 65 ans peut espérer vivre encore 16 ans, dont presque 13 en bonne santé. Cela veut dire que les septuagénaires et les octogénaires sont de plus en plus capables de jouer un rôle actif dans la société.

Ces vieux de plus en plus nombreux ne seront pas un fardeau. Au contraire, nous aurons besoin d'eux. Moins il y aura de jeunes entrant sur le marché du travail, plus la main-d'œuvre âgée, longtemps méprisée, deviendra précieuse. Pensons aux vieux médecins dont on regrette tellement le départ aujourd'hui.

Il y aura donc de plus en plus d'Henri Salvador, dans tous les champs d'activité. Mais il y aura aussi plein de Karol Wojtyła, de vieux capables d'apporter leur pierre, même si l'âge se lit dans la profondeur de leurs rides et dans la lenteur de leurs pas.

Cela ne veut pas dire que les jeunes n'auront pas leur place. Comme l'a souligné le pape dimanche, la société d'aujourd'hui a grand besoin de l'idéalisme et de l'énergie de la jeunesse : « Avec votre foi, votre espoir et votre amour, avec votre intelligence, votre courage et votre persévérance, vous devez humaniser le monde dans lequel nous vivons. »

Cette corvée d'humanisation passe, notamment, par un plus grand respect des personnes âgées. Comme toute corvée, elle exige une alliance, que favorise le contexte démographique, entre les jeunes, leurs parents et leurs grands-parents. Entre l'idéal et la sagesse, la fougue et l'endurance.

Une telle alliance est possible, la popularité de Jean-Paul II parmi certains groupes de jeunes le prouve. Il s'agit simplement d'admettre que bien des gens « un peu fatigués », à l'exemple du pape, ont une contribution essentielle à apporter au présent et à l'avenir.

Les monstres



MICHÈLE OUMET
 michele.ouimet@lapresse.ca

Charles Dutoit et Jean-Guy Boilard. Deux hommes brillants et intelligents qui maîtrisent parfaitement leur art. L'un la musique, l'autre le droit.

Pendant des années, ils ont dénié les gens avec qui ils travaillaient en multipliant les remarques assassines aussi inutiles que blessantes. Et lorsqu'ils se sont fait publiquement reprocher leur tyrannie, ils ont claqué la porte en se fiant éperdument des conséquences.

Doit-on pleurer leur départ ? Non. À la limite, on pourrait même dire bon débarras ! Boilard et Dutoit ont régné sur leur petit monde pendant 25 ans en terrorisant les avocats et les musiciens avant de se faire remettre à leur place. Il était temps. La société a peut-être perdu des génies mais ils étaient, avant tout, de bien petits hommes avec de bien gros ego.

Dutoit et Boilard ont goûté à leur propre médecine. Ils ont été humiliés à leur tour, l'un par ses musiciens, l'autre par le conseil canadien de la magistrature. Aucun n'a pris bonne note de la remontrance. Encore une fois, leur ego a pris le dessus. Ils ont pris la mouche et jeté l'éponge sans même s'excuser ou reconnaître leurs erreurs.

■ ■ ■

Le parallèle entre les deux hommes est fascinant. La compétence n'est pas en jeu. Charles Dutoit a dirigé l'Orchestre symphonique de Montréal avec brio et il lui a permis de se tailler une réputation internationale ; Jean-Guy Boilard maîtrisait parfaitement les subtilités du droit criminel et il menait

ses procès avec une poigne de fer.

Mais aveuglés par leur pouvoir, ils ont dépassé les bornes. Oui, un juge peut remettre à sa place un avocat mal préparé et un chef d'orchestre peut rabrouer un musicien incompetent, mais il y a la manière. On peut critiquer sans humilier, sans dire à un avocat que sa plaidoirie « va être pénible ! » et sans rembarer un musicien en maniant l'insulte et l'intimidation.

Dans les deux cas, le contre-pouvoir a fonctionné : le Conseil de la magistrature a infligé une sévère remontrance à Jean-Guy Boilard. Mais cette tape sur les doigts est arrivée à un bien mauvais moment car Boilard présidait le mégaprocès des 17 présumés membres des Hells Angels. Piqué dans son orgueil, il n'a fait ni une ni deux : il a laissé tomber le procès et tant pis pour la justice ! Aujourd'hui, il songe à la retraite.

Dans le cas de Dutoit, c'est le syndicat, la puissante Guilde des musiciens, qui a sonné l'hallali. Même si le président de la Guilde n'est pas un enfant de chœur, il n'a rien inventé. Dutoit est un tyran et les musiciens en avaient plein le dos de ses caprices de diva.

Dernier point en commun : les deux hommes ont l'âge de la retraite. Boilard a 64 ans, Dutoit 65. L'usure et la fatigue ont-elles joué dans leur démission ? Allez savoir. Peut-être se sont-ils sentis invulnérables et ont-ils, au fil des années, humilié encore davantage leur entourage. Le pouvoir crée une bulle et l'usure du pouvoir engendre parfois des monstres.

Le monde a connu son lot de tyrans. L'attitude des Boilard et Dutoit soulève des questions : les hommes de grand talent doivent-ils nécessairement avoir un sale caractère ? Doit-on, au nom de ce sacrosaint talent, accepter de se faire écraser et humilier sans rouspéter de crainte que le grand Homme ne parte en claquant la porte ? Bref est-ce que le talent excuse tout ?

La réponse est non.

LE GRAND MÉNAGE APRÈS LA JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE



serge.chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Y a-t-il un hétéro dans la salle ?

PARLEZ-EN en bien ou en mal, mais parlez-en ! Le mariage gai. L'adoption gaie. La paternité et la maternité gaies. Les droits des gais. La fierté gaie, le tourisme gai. Y a-t-il un hétéro dans la salle ? Il ne se passe pas une journée sans que cette question ne se fraye une place au firmament de la nouvelle. De quoi titiller le flegme des plus endurcis. Quand l'homosexualité rosit de fierté et de visibilité ... certains pâlisent de... je ne sais trop.

YVES DESLAURIERS
 Prévost

Des médecins-fonctionnaires...

L'ATTITUDE de Québec face aux médecins, et certains commentaires venant du public à ce sujet, m'ont fait réfléchir.

Je ne suis pas médecin et ne sais s'il est souhaitable que les médecins deviennent salariés, mais si on les compare aux policiers pour les faire travailler le dimanche, il faut supposer que comme à tous les syndiqués on leur donnera un jour, si ce n'est plus, de compensation en semaine. Au bout du compte, la société disposera donc vraisemblablement de moins d'heures de médecin... Pour parer aux urgences, on aura fait en sorte que des malades que l'on aurait pu soigner de façon préventive arrivent... aux urgences. Solution brillante !

Il me semble que la responsabilité va de pair avec le travail autonome. Un salarié n'a pas normalement à prendre une assurance-responsabilité. Dans le cas des médecins, d'éventuelles poursuites devraient donc être engagées contre l'employeur : le gouvernement. Comme celui-ci est, sauf erreur, son propre assureur, ce sera aux contribuables de payer les pots cassés. Pour changer...

Ce qui est rassurant, c'est que, comme chacun sait, un fonctionnaire (et pourquoi en irait-il autrement dans le cas d'un médecin-fonctionnaire ?) fait son travail avec BEAUCOUP plus de

zèle que quelqu'un qui travaille à son compte (même si celui-ci met sa carrière en jeu avec chaque malade ou chaque contrat). Donc, avec des médecins-fonctionnaires, on a une raison de plus de dormir tranquille. Merci, monsieur le ministre.

PIERRE MEURICE
 Côte-Saint-Luc

Où est la vérité ?

CES DERNIERS jours, au cours d'une mission de paix, d'amour, de pardon, de réconciliation et de solidarité humaine, le pape Jean-Paul II a invité les jeunes du monde entier à « bâtir une nouvelle civilisation » et à « choisir entre la vie et la mort, entre la vérité et le mensonge ». Pendant ce temps, les médias nous informaient qu'un tribunal iranien, appliquant une loi d'inspiration islamique, venait de condamner à la cécité une jeune femme de 21 ans qui avait aveuglé à l'acide chlorhydrique un homme qui l'importunait la nuit quand son mari était absent (*La Presse*, 27 juillet).

Le bon sens indique que la jeune femme, qui a admis son geste, n'aurait pas agi ainsi si elle ne s'était pas sentie menacée par l'homme armé qui la harcelait depuis un certain temps en l'absence de son mari. Le tribunal islamique a préféré croire en la version de l'homme qui prétendait que c'était la jeune femme qui l'avait invité et qu'il voulait lui adresser « une mise en garde » seulement. Le tribunal masculin a cru l'homme, ignoré la légitime défense et condamné la jeune femme à être rendue aveugle en public parce que le prévenu n'avait « que des paroles, pas des actes » à se reprocher.

Le chef de la chrétienté, qui a pardonné à l'agresseur qui avait « attenté à sa vie », appelle au pardon et à la miséricorde. Le tribunal iranien, d'inspiration coranique, impose la loi du talion.

Qui croire ? Où est la lumière ? Où est la vérité ? Celle-ci ne sauterait-elle pas aux yeux ?

CLAUDE GENDRON
 Montréal

Visa le noir, tua le blanc

LA LOI spéciale du ministre Legault a sans doute comblé les fantasmes depuis longtemps inassouvis des fonctionnaires-gratteux-de-papier du MSSS, mais la révolution médicale qu'elle désire initier ne règlera en rien le problème d'accessibilité dont souffre le réseau. Peut-il exister une loi contraignant les médecins à une charge de travail donnée, ou qui les empêcherait de démenager, qui les contraindrait à réussir les nécessaires examens de qualification requis de façon périodique pour la pratique en urgence hospitalière, ou les obligerait à défrayer les coûts d'assurance qu'impose cette dernière pratique ? Bien sûr que non.

Au lieu de saliver bêtement à la vue de la gifle qu'inflige aux médecins cette conscription, les ayatollahs de la social-démocratie feraient mieux de réaliser que cette approche, en accentuant la démobilité du corps médical, aura des effets pervers



François Legault

sont l'autonomie professionnelle des médecins du Québec ou la survie politique d'un autre ministre de passage.

RAYNALD RIOUX
 Médecin

Fraîcheur mentholée

AVEC L'ADQ, il y a vraiment un vent de fraîcheur mentholée qui fait une jolie brise sur le Québec. C'est parce que nos candidats sont maintenant disponibles dans toutes nos succursales. En achetant l'ADQ, vous obtenez en prime plusieurs promesses dont vous ignorez le contenu : ce sont des surprises, toutes plus utiles les unes que les autres. En découpant le coupon-rabais selon le pointillé, vous payez zéro pour cent à l'achat et vous retournez le véhicule au bout de quatre ans, sans frais supplémentaires. Le client est important pour nous et il n'est pas nécessaire de comparer les prix offerts par la concurrence parce qu'on trouve de tout sous le toit de l'ADQ.

Des bons d'éducation à deux vitesses sont disponibles. Certaines conditions s'appliquent en petits caractères qu'il n'est pas nécessaire de lire car il faut agir vite, vite, vite. Nous offrons le système de santé à deux vitesses, avec vitres teintées (pour ne pas être vus par les démons), pour aussi peu que 299 \$ par mois, payables la vie durant. Un taux d'imposition unique sera appliqué, pour combattre le misérabilisme et les pellicules avec une nouvelle fragrance. Notre produit lave plus blanc que tous les autres partis réunis. Nos candidats sont imbattables. C'est un nouveau produit : le contenu importe peu. Soignez votre apparence : ayez l'air plus jeune en votant ADQ, faites disparaître le gris. Votez maintenant et payez plus tard. L'ADQ vous offre du soleil à des prix fous ! J'arrête ici car le message publicitaire de 30 secondes est terminé.

JACQUES FOURNIER
 Montréal

cyberpresse.ca D'autres lettres dans notre forum interactif : www.cyberpresse.ca/lettres

Vous voulez nous écrire ?
forum@lapresse.ca

Forum

Pourquoi le mariage ?

Pour les gais, l'union civile maintenant permise au Québec n'est pas suffisante; le mariage demeure « l'étalon or » de la reconnaissance conjugale

MICHAEL HENDRICKS
et RENÉ LEBOEUF

En couple depuis 29 ans, les auteurs poursuivent leur lutte pour la reconnaissance du mariage de conjoints de même sexe. Ce texte a été écrit avant la décision du ministre fédéral de la Justice, hier, d'en appeler du jugement d'une cour ontarienne stipulant que l'interdiction de tels mariages était inconstitutionnelle.

LE 24 JUIN dernier, l'union civile s'est concrétisée par l'adoption de la loi 84 au Québec. Comme l'union civile au Vermont, la loi 84 permet à un couple de même sexe de s'engager dans une relation conjugale reconnue légalement, donnant accès à tous les aspects du droit familial provincial incluant le droit à la pension alimentaire, les droits parentaux, etc. Au Québec, un couple de même sexe peut maintenant enregistrer son union et avoir accès aux mêmes responsabilités et bénéfices attribués aux couples légalement mariés, sauf le mariage et le divorce, qui sont de juridiction fédérale. Évidemment, cela veut dire aussi que ce couple ne peut pas bénéficier des lois fédérales qui offrent des protections spécifiques aux conjoints mariés (par exemple, la Loi sur la faillite ou la Loi sur la preuve qui empêche les conjoints mariés d'être forcés de témoigner contre leurs propres conjoints).

Depuis les quatre dernières années, nous avons poursuivi en justice le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial afin d'avoir pleinement accès au mariage civil. Présentement, nous attendons la décision de la Cour supérieure du Québec concernant notre dossier, entendu à la Cour en novembre 2001. Mais, depuis que l'union civile est loi, nous sommes régulièrement questionnés sur les raisons pour lesquelles nous continuons de demander l'accès au mariage civil, alors qu'il semble que nous « gagné notre cause ». En effet, en termes pratiques, nous sommes heureux d'avoir remporté la première manche, car notre action a conduit le gouvernement québécois à accorder plus de droits aux couples de même sexe. Cependant, en justice, notre gouvernement provincial, le gouvernement du Canada et un assortiment de groupes religieux continuent de s'opposer à notre requête pour obtenir le droit au mariage civil. Stratégiquement, céder l'union civile renforce leurs arguments contre l'accès au mariage civil pour les couples de même sexe.

L'égalité civile complète

Le 22 mars dernier, la juge de la Cour supérieure l'honorable Louise Lemelin, qui a entendu notre cause en novembre 2001, si nous avions l'intention de continuer notre poursuite pour le mariage civil et si nous avions l'intention de nous « unir civilement ». Sous serment, nous avons répondu « oui » aux deux questions.

Comme nous l'avons expliqué à la juge, le mariage est « l'étalon or » de la reconnaissance conjugale et nous croyons que notre relation devrait être reconnue comme étant en tout point égale aux relations conjugales hétérosexuelles. Si nous sommes effectivement d'accord sur le fait que l'union civile est un pas en avant pour les couples québécois de même sexe et que nous avons l'intention de nous prévaloir de cette nouvelle loi, nous recherchons la dignité qui vient avec l'égalité de choix et de traitement



Michael Hendricks (à gauche) et René LeBoeuf au Défilé de la fiertée gaie à Montréal l'an dernier.

égal par la loi. Pour nous, l'accès au mariage civil signifie que les gais et les lesbiennes — ainsi que leurs familles — seront finalement considérés comme une partie intégrante du tissu social et non pas comme des éternels délinquants. Dans cette logique, en ce qui nous concerne, l'accès au mariage civil signifie l'égalité civile complète.

Plus précisément, nous cherchons tout simplement la citoyenneté pleine et entière, un statut d'égalité avec les citoyens hétérosexuels, et non un statut de deuxième ordre dans un ghetto légal conçu pour les couples de même sexe ; si les couples hétérosexuels peuvent opter pour l'union civile au lieu du mariage, ce choix ne nous est pas accordé à nous.

Il y a aussi des raisons pratiques justifiant notre décision de poursuivre notre contestation judiciaire. Le mariage est de juridiction fédérale, l'union civile est de juridiction provinciale ; en ce sens, si nous changeons de province, la reconnaissance légale de notre relation n'existera plus. En outre, le mariage est reconnu internationalement ; un « aménagement juridique local » tel que l'union civile n'obtiendra jamais cette reconnaissance. Enfin, pour notre communauté, le mariage est important car il

est reconnu par le gouvernement fédéral, par exemple comme critère pour l'immigration : les citoyens canadiens peuvent parrainer leurs conjoints mariés mais ce n'est pas automatiquement vrai pour les conjoints en union civile. (...)

Si nous pouvons convaincre les différents cours que nous avons, comme citoyens, un droit égal au mariage civil sous la Charte des droits enchâssé dans la Constitution canadienne, l'égalité civile pour les gais et les lesbiennes sera « coulée dans le béton » et non plus vulnérable face à une quelconque politique électorale du futur. On ne présentera ainsi plus à la jeunesse canadienne gaie et lesbienne cette vision morose de l'avenir avec laquelle nous avons grandi comme adolescents. Plus jamais les gais et les lesbiennes ne pourront être traités par la société ou par la loi comme des parias sociaux, formant un groupe marginal dont on peut se débarrasser. Si jamais nous remportons une décision favorable de la part de la Cour suprême, les gais et les lesbiennes du Canada obtiendront la pleine reconnaissance civile et légale comme des êtres humains à part entière, avec la pleine citoyenneté. Est-ce que ça vaut la peine de lutter pour une telle résolution ? Nous croyons que oui.

Le modèle français

C'est précisément ce qu'a fait la France, pays profondément catholique bien qu'officiellement laïque qui, selon certains, a inventé le concept moderne des droits de l'homme. En 1999, sous un gouvernement de gauche dirigé par un premier ministre socialiste, la France a établi trois catégories d'unions : le mariage, le concubinage et le PACS (pacte civil de solidarité).

Le PACS est un contrat conclu entre deux adultes du même sexe ou de sexe différent en vue de planifier leur vie en commun. Ce contrat est dûment enregistré par le greffier du tribunal, et non celui de la municipalité, là où sont célébrés les mariages. Et à l'inverse du mariage, ce contrat n'accorde pas automatiquement à l'un des conjoints le droit d'immigrer. Toutefois, il permet au conjoint survivant d'hériter d'un bail résidentiel. Après une période prédéterminée, les partenaires doivent produire des déclarations de revenus conjointes et bénéficient de quelques allègements fiscaux sur le revenu, les dons de charité et les héritages ; ils bénéficient de plus des mêmes avantages que les couples mariés, comme des jours de congé lorsque l'un des partenaires est malade.

Le PACS crée certaines obligations, dont celle de fournir un soutien à un conjoint malade, et rend chacun des partenaires responsable des dettes de son conjoint.

La France a démontré que la discrimination en faveur du mariage et contre le PACS est tout à fait équitable. Elle continue d'offrir certains avantages pour encourager les autres — qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels — à s'engager à long terme à prendre soin l'un de l'autre. Et ils ont été nombreux à s'engager ainsi. Au cours de la première année, 40 000 PACS ont été conclus, représentant 10 % de tous les couples vivant en union libre cette année-là.

Au Québec, l'Assemblée nationale a récemment adopté un projet similaire. Et rien dans la version anglaise de notre législation n'empêche les politiciens ailleurs au Canada d'en faire autant.

LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



Les faits et les préjugés

Très gros courrier, suite à ma chronique de samedi sur la ligne dure du gouvernement péquiste envers les médecins.

Rien d'étonnant à cela — la question est controversée. Je reste quand même médusée devant le déferlement de hargne envers les médecins que m'apporte le courriel. Le discours est toujours pareil : les médecins sont d'égoïstes richards, des enfants gâtés, tant mieux si le gouvernement les met au pas...

Ne nous demandons pas pourquoi le gouvernement s'est engagé dans cette voie, ni pourquoi les deux autres partis ne s'y opposent que mollement : c'est parce que la ligne dure du ministre Legault est populaire. Mais ce n'est pas parce qu'une décision est populaire qu'elle est bonne. En fait, il y a un nom pour les mauvaises décisions populaires : démagogie. Et une vox populi qui s'appuie sur des réflexes viscéraux n'est pas parole d'évangile.

Reprenons quelques-uns des préjugés ambiants.

■ ■ ■

L'ARGENT. L'envie est mauvaise conseillère. On accuse les médecins de faire trop d'argent. Ils en font plus, en moyenne, que vous et moi (vous, je ne sais pas, mais certainement plus que moi)... Mais est-il anormal que des gens qui ont fait de six à dix ans d'études universitaires (davantage dans le cas des surspécialistes) aient un revenu élevé ?

Une fois déduits leurs coûts de fonctionnement (bureau, secrétaire, équipement, assurances, régime privé de retraite, etc), et compte tenu du nombre d'heures passées au travail, les médecins sont en fin de compte beaucoup moins bien rémunérés que les hauts fonctionnaires de la fonction publique.

Il est complètement faux de dire que le Québec gâte ses médecins démesurément. Les faibles barèmes de la RAMQ font de nos médecins les moins bien rémunérés au Canada. Les plombiers se font payer quatre fois plus cher leurs visites à domicile ! Les comptables reçoivent deux fois plus, pour un simple rapport d'impôt, que l'ophtalmologiste qui vous évite la cécité en traitant un décollement de rétine !

■ ■ ■

LA PÉNURIE. Plusieurs refusent de croire qu'il y a pénurie de médecins au Québec.

Voici les faits. Le Canada est, de tous les pays de l'OCDE, celui qui compte le moins de médecins (2,1 par 1000 habitants ; moyenne des pays développés : 3 médecins par 1000 habitants). Au Québec, c'est encore pire.

En chiffres absolus, le Québec compte plus de médecins que les autres provinces, mais cela ne veut rien dire, car il y a moins de médecins à plein temps au Québec que dans le reste du Canada.

C'est au Québec que les omnipraticiens travaillent le moins (de 43 à 50 heures par semaine, comparativement à une moyenne nationale de 53 heures), la raison principale étant que la profession médicale s'y est féminisée plus tôt et dans une plus grande proportion qu'ailleurs. Sans parler des 1000 médecins salariés des CLSC, qui ne travaillent que 35 heures par semaine.

Les chirurgiens (exception faite des chirurgies d'un jour) opèrent moins au Québec qu'ailleurs, parce qu'on y a fermé plus de lits d'hôpitaux et de salles d'opération.

C'est sans compter les 15 % de médecins engagés dans la recherche ou l'administration et qui ne pratiquent pas. Sans compter les retraités qui continuent de cotiser au Collège des médecins mais ne traitent que leurs proches. Sans compter les 26 % de médecins que le ras-le-bol mène à une retraite partielle ou totale avant 55 ans.

C'est enfin au Québec que l'exode des médecins est le plus marqué. En cinq ans, le Québec a perdu 653 médecins au profit du reste du Canada et des États-Unis... et reçoit moins de médecins venant d'autres provinces.

Toutes ces données ont déjà été publiées dans les journaux au cours de la dernière année.

■ ■ ■

LES URGENCES. Le gouvernement, tout comme la population, est obsédé par le problème des urgences parce que c'est le plus visible. On oublie que l'important, c'est ce qui se passe derrière la vitrine — les chirurgies reportées, la démotivation du personnel, la dégradation des équipements, etc. En temps de pénurie de ressources, donner la priorité absolue à l'urgence (une urgence d'ailleurs remplie de cas non urgents), c'est inévitablement sacrifier les autres services.

La mort d'un homme à Shawinigan est un drame terrible, certes. Mais combien de Québécois sont morts faute d'avoir vu leur maladie diagnostiquée à temps ? Ou faute d'avoir été opérés à temps ? Incidemment, combien de cardiaques montréalais ont été promenés en ambulance d'un hôpital à l'autre à cause d'urgences engorgées ? Entre Sacré-Coeur et l'Hôpital juif, entre Maisonneuve-Rosemont et le CHUM, il y a plus d'une demi-heure de route...

■ ■ ■

PRÉCISION. Certains lecteurs ne comprennent pas que l'on puisse avoir une opinion désintéressée. Ils me « soupçonnent » d'être mariée à un médecin, ou d'en compter dans ma famille. Désolée de les décevoir. J'ai plusieurs « docteurs » (Ph.D) dans ma famille, mais aucun docteur en médecine !



NORMAN SPECTOR
L'auteur (nspector@hotmail.com) a été ambassadeur du Canada en Israël et chef de cabinet du premier ministre Brian Mulroney.

IL Y A quelques semaines, la décision de la Cour divisionnaire de l'Ontario en faveur du mariage de conjoints du même sexe avait ramené en première page le sujet tant controversé des unions gaies. Le gouvernement fédéral a annoncé hier qu'il en appelait de la décision — une belle façon de gagner du temps.

D'aucuns estiment que les unions entre personnes du même sexe sont à la fois souhaitables et inévitables et que tout cela est une question d'égalité. D'autres — pour des motifs religieux ou de politique — croient que la société ne doit encourager que le mariage entre un homme et une femme.

Quoi qu'on en pense, il est amusant de voir les politiciens débattre la question. Ils craignent constamment de susciter la controverse car, après tout, ils doivent se faire élire tous les quatre ans. Passés maîtres dans l'art du compromis — dans l'art de séparer le bébé en deux, voire en quatre — ils ont peur de discuter de ces questions d'ordre moral qui passionnent le public et qui mettent en cause les valeurs personnelles les plus profondément ancrées.

Le mutisme du premier ministre

Le premier ministre a été remarquablement muet sur ce sujet au cours des années. Et, à moins que quelque chose ne m'ait échappé, Paul Martin — qui veut le détrôner — n'en a pas soufflé mot lors de son voyage à travers le pays au cours duquel il a présenté sa « vision » du Canada.

Prenons le cas de la gouverneure générale. Après que l'Alliance canadienne ait reproché, l'an dernier, à Adrienne Clarkson d'avoir transmis ses meilleurs vœux à un couple gai à la suite de leur mariage, ses